FRANCE

Un régime politique en décomposition

Pages 8-9

LA VOIE D'ALGÉRIE

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION - N° 334 MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 - ALGÉRIE 20 DA - ISSN : 2992-1651

ILS ONT CLÔTURÉ LES QUALIFICATIONS EN APOTHÉOSE

LES VERTS EN ROUTE POUR LE MONDIAL

Page 16



PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Exonérations et taxes réduites au profit des entreprises et de l'investissement

Page 5

Les Etats-Unis et la Chine imposent de nouvelles taxes maritimes réciproques

Page 13

MARCHÉ FINANCIER

Vers l'entrée en Bourse de l'INSAG Education Group

Page 2

VERS L'ENTRÉE EN BOURSE DE L'INSAG EDUCATION GROUP

L'INSAG Education Group a manifesté son intérêt d'intégrer la Bourse d'Alger, en déposant récemment une demande d'intention auprès de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) qui vient de l'examiner, a indiqué, hier, un communiqué de cette institution.



«Dans le cadre des missions stratégiques de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), une réunion du guichet unique du marché financier s'est tenue le 13 octobre 2025 au siège de la COSOB, sous la présidence de Youcef Bouzenda, président de la Commission, en présence des représentants de la Bourse d'Alger, du dépositaire central, des intermédiaires en opérations de Bourse et des promoteurs agréés», lit-on dans le communiqué en question.

«Cette rencontre a porté sur la demande d'intention d'INSAG Education Group, acteur majeur de l'enseignement supérieur privé en Algérie, qui souhaite ouvrir son capital au public à travers une introduction en Bourse», a précisé la même source, ajoutant que cette démarche «s'inscrit dans une stratégie globale de structuration, de transparence financière et de consolidation de la croissance du groupe».

Créé à Alger il y a plus de trente ans, INSAG Education Group regroupe trois filiales accueillant près de 900 étudiants au sein d'instituts spécialisés dans les domaines du management, du marketing, de la finance et des technologies.

Et parmi ces établissements figure l'IFAG Higher Institute, agréé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 250 millions de dinars en 2024, enregistrant une croissance multipliée par cinq au cours des cinq dernières années, précise la COSOB.

A travers l'introduction en Bourse envisagée, l'INSAG Education Group «ambitionne notamment de mobiliser de nouveaux capitaux afin de financer la création de nouveaux campus à Oran et Constantine et renforcer ses infrastructures académiques et numériques, notamment à travers le développement de la formation en ligne et des laboratoires d'innovation», selon le communiqué.

L'intention de ce groupe d'accéder à la Bourse d'Alger s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique du marché financier, récemment activé par la COSOB et qui vise à simplifier les procédures d'introduction en Bourse et à offrir un accompagnement intégré aux entreprises souhaitant lever des capitaux sur le marché financier algérien, selon la même source.

Cette initiative illustre «les réformes engagées par la COSOB dans le cadre du règlement général de la Bourse, publié en 2024, qui a institué un marché de croissance dédié aux PME et aux start-up, en simplifiant les conditions et les démarches d'introduction en Bourse».

En effet, l'activité boursière connaît une nouvelle dynamique grâce aux mesures initiées depuis 2022 pour diversifier les produits financiers et les sources de financement de l'investissement.

Dans son rapport annuel pour l'exercice 2024, la COSOB a fait état de 3,8 milliards de dollars de capitalisation boursière, soit un taux de 1,46% du Produit intérieur brut (PIB) de la même année, estimé par la Banque mondiale à 263,6 milliards de dollars.

«La capitalisation boursière a connu une progression spectaculaire entre 2023 et 2024, passant de 71,8 milliards DA à 521,7 milliards DA après l'introduction en Bourse du Crédit populaire d'Algérie (CPA) le 26 mars 2024», souligne la COSOB dans son rapport.

Avec un tel essor, le marché boursier a donc franchi «une étape historique» en 2024, comme le souligne le président de la COSOB, Youcef Bouzenada, dans ce rapport, en parvenant à «lever 112 milliards DA auprès de plus de 42 000 investisseurs».

Outre les grands groupes, comme Alliance Assurances, EGH El Aurassi, Biopharm et Saidal, ainsi que deux banques publiques (le Crédit populaire d'Alger et la Banque de développement local), la Cosob a enregistré, dans son rapport, cinq sociétés de capital-investissement (SCI) et deux sociétés de gestion de fonds d'investissement (SGFI) opérant sur le marché national.

La Société El-Djazair Istithmar, la Finalep (société financière algérienne de participation), l'ICOSIA Capital Spa, l'AIF (Algerian Investment Fund), ainsi que l'ASF (Algerian Start-up Fund), sont les SCI répertoriées par la Cosob, alors que les deux sociétés ayant la catégorie de SGFI sont Tell Markets Spa et la SEAF (Small Entreprise Assistance Funds).

Rabah Nadri

LE MINISTÈRE DE LA POSTE

Vers l'intégration de l'eSIM dans les offres de services

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a présidé, lundi, une réunion avec le président de l'Autorité de régulation de la poste et des communications électroniques (ARPCE), les représentants des opérateurs de téléphonie mobile et de l'Agence nationale des fréquences (ANF), consacrée à l'examen de l'intégration de l'eSIM dans les offres de services.

A cette occasion, le ministre a souligné que cette technologie représente «un saut qualitatif dans les services de téléphonie mobile, car elle permet l'activation de plusieurs lignes sur un seul appareil sans carte SIM physique, contribuant ainsi à la simplification des procédures, à la réduction des importations de cartes SIM et au renforcement de la sécurité numérique», a expliqué le ministère dans un communiqué.

L'adoption de l'eSIM s'inscrit dans le cadre de la «feuille de route de la transformation numérique qui accompagne les préparatifs du lancement du réseau 5G», a-t-il ajouté, appelant à une «coordination étroite entre les opérateurs et l'ARPCE afin de garantir l'opérationnalité des infrastructures et l'unification des normes techniques». Dans ce contexte, le ministre a mis l'accent sur «l'importance du partage des infrastructures entre les opérateurs, en tant que choix stratégique visant à réduire les coûts de l'investissement en infrastructures et à l'orienter vers le soutien aux investissements dans les infrastructures techniques pour les services de téléphonie et d'internet».

Il a souligné, à cet égard, que le citoyen demeure «au cœur des priorités du secteur, et que l'intégration de ce nouveau service s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le ministère pour fournir des services numériques modernes et sécurisés qui renforcent la position de l'Algérie dans le domaine des communications modernes», selon la même source.

LE PROJET DE RÉALISATION D'UN PÔLE FINANCIER À SIDI MOUSSA BIENTÔT LANCÉ

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a effectué, lundi, une visite de terrain dans la commune de Sidi Moussa (Alger), dans le cadre des préparatifs pour le lancement de la réalisation du projet du pôle financier, qui se veut un édifice urbain moderne, indique un communiqué du ministère.

L'Agence nationale de réalisation des investissements en équipements (ANRIE) a été désignée en tant que maitre d'œuvre du projet, tandis que les travaux de réalisation ont été confiés à Cosider Construction et l'étude et le suivi, au bureau d'études de Cosider, précise la même source.

Lors de cette visite, le ministre a suivi un exposé technique détaillé sur le pavillon administratif du projet (zone 1), et s'est enquis des différents aspects liés aux préparatifs du lancement des travaux.

Au terme de sa visite, le ministre a donné une série d'instructions, notamment pour «accélérer la réalisation des études, et en réduire les délais afin de permettre le lancement effectif des travaux dans les plus brefs délais», ainsi que «la finalisation des études techniques du projet, la mise en place rapide du chantier, l'installation de la centrale à béton et des équipements de levage». Le ministre a également insisté sur «le lancement immédiat de la commande et la préparation des structures métalliques, la mobilisation d'équipes de travail au niveau de chaque ouvrage, l'adoption d'un système de travail en continu (3x8), en fixant un délai maximal de 24 mois pour l'achèvement et la livraison du projet», conclut la même source.

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DANS LES WILAYAS DE MÉDÉA ET TISSEMSILT

DES PROJETS D'ENVERGURE MARQUENT LA MUTATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les grands projets d'infrastructures routières lancés dans les wilayas de Médéa et de Tissemsilt s'inscrivent dans une dynamique nationale visant à renforcer la croissance économique, à créer de nouvelles opportunités d'emploi et à améliorer le cadre de vie des citoyens.



Ces chantiers, qui portent notamment sur la réhabilitation et la modernisation du réseau routier et autoroutier, ont déjà un impact tangible sur la mobilité, l'attractivité économique et la cohésion sociale à l'échelle régionale. Les programmes de développement engagés dans les wilayas de Médéa et de Tissemsilt traduisent la mise en œuvre concrète de la vision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour un aménagement équilibré du territoire et une modernisation durable des infrastructures.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme complémentaire de développement initié par le président Tebboune, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a effectué une visite de travail et d'inspection dans ces deux wilayas. Cette tournée a permis d'évaluer l'état d'avancement de plusieurs projets majeurs inscrits dans la stratégie nationale de modernisation du réseau de transport et de désenclavement du territoire. En effet, l'objectif de cette visite était d'accélérer la cadence des travaux, de lever les contraintes techniques et de renforcer la coordination entre les différents intervenants dans une logique d'efficacité et de transparence. Ces projets traduisent la volonté du gouvernement de construire une infrastructure moderne, capable de soutenir la croissance économique, de faciliter la mobilité des personnes et des biens, et de renforcer la cohésion territoriale entre le nord et le sud du pays.

PERMETTRE UNE MEILLEURE INTERCONNEXION RÉGIONALE

Accueilli à son arrivée par le wali de Médéa, Djilali Doumi, ainsi que par les autorités locales civiles et militaires, le ministre a entamé sa visite par une série d'inspections sur les chantiers stratégiques du secteur. Il s'est rendu notamment sur le chantier du quatrième contournement reliant Khemis Miliana à Berrouaghia, un projet structurant destiné à fluidifier la circulation sur cet axe névralgique et à réduire la pression sur le trafic interurbain. Lors d'un arrêt à la base de vie de Cosider, M. Djellaoui a assisté à une présentation technique détaillée sur l'état d'avancement des projets de travaux publics dans la wilaya. Cette séance de travail, à laquelle ont pris part les walis de Médéa et de Tissemsilt ainsi que l'ensemble des responsables du secteur, a permis d'exposer les progrès réalisés et d'identifier les défis persistants.Le rapport présenté a révélé une progression significative. Le taux de réalisation du quatrième contournement atteint désormais 70%, tandis que le dédoublement des Routes nationales n°18 et 127 affiche un taux d'avancement des travaux avoisinant les 90%. En outre, le réseau routier de la wilaya de Tissemsilt s'étend sur 4.623 kilomètres, dont 115 km d'autoroute intégrant 17 échangeurs. Ces chiffres traduisent une amélioration sensible de l'état des Routes nationales et de wilaya, dont le taux de dégradation a été réduit à 10 et 18% respectivement.

Le ministre a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les différents intervenants afin de garantir la qualité et la durabilité des ouvrages. Il a rappelé que la finalisation des axes routiers structurants constitue une priorité absolue pour le secteur, soulignant que ces projets contribuent directement à la compétitivité économique et à la cohésion territoriale.

En outre, il a tenu à rappeler l'importance du respect des délais contractuels, tout en veillant à la rigueur dans le suivi technique et à la qualité d'exécution des travaux. Dans le même sillage, le ministre a également inspecté le projet de la ligne ferroviaire Alger-Tamanrasset, dans sa section reliant Bougzoul à Ksar El Boukhari sur une distance de 42 kilomètres. Ce tronçon fait partie intégrante du grand axe ferroviaire Nord-Sud reliant la capitale au Grand Sud et constitue l'un des projets structurants les plus ambitieux du pays. Le ministre a reçu un exposé complet sur l'état du chantier, marqué par la levée de plusieurs réserves techniques et la relance effective des travaux. Il a souligné que ce projet incarne la vision du président de la République pour une Algérie mieux connectée, plus intégrée et plus équitable. Ce méga-projet ferroviaire, d'une longueur totale de 2.406 kilomètres, traversera huit wilayas, de Blida jusqu'à Tamanrasset, avant de rejoindre In Guezzam à la frontière nigérienne. Il comprend plusieurs tronçons essentiels tels que Chiffa-Bougzoul, Laghouat-Ghardaïa, Ghardaïa-El Ménéa, ainsi qu'El Ménéa-In Salah. De plus, le tronçon Boughezoul-Djelfa-Laghouat, d'une longueur de 250 kilomètres, est déjà mis en service, avec des trains atteignant 220 km/h. Cette performance illustre la montée en puissance du réseau ferroviaire national, appelé à devenir un levier majeur de développement et de désenclavement du Sud.

UNE VISION INTÉGRÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE

Poursuivant sa mission, Abdelkader Djellaoui s'est rendu dans la wilaya de Tissemsilt, où il a mis en avant la mise en œuvre du programme complémentaire de développement décidé par le président de la République, ayant permis de donner une nouvelle dynamique à la région. Ce programme, qui consacre une part importante aux infrastructures routières, vise à désenclaver les zones isolées, à améliorer la mobilité et à stimuler la croissance locale. En effet, selon les données présentées, le taux global de réalisation des projets inscrits dans ce cadre atteint 95%, témoignant d'une mobilisation exemplaire des acteurs du secteur.

Le ministre a inspecté plusieurs projets, notamment le dédoublement de la Route nationale n°127, dont la livraison est prévue pour le 1er novembre prochain, ainsi que le projet de dédoublement de la Route nationale n°14 sur une distance de 33 kilomètres reliant El Youcef à l'intersection avec la RN 127, en passant par Thénia. Par ailleurs, il a visité le tronçon de 8 kilomètres reliant Tissemsilt à Tiara, où un échangeur routier est en cours de réalisation afin d'optimiser la fluidité du trafic et d'améliorer la sécurité des usagers. Dans le même sillage, le ministre a insisté sur la nécessité d'intervenir rapidement pour traiter les glissements de terrain observés, notamment au niveau de Khemisti, rappelant que la préservation de la sécurité des usagers et la pérennité des ouvrages demeurent une priorité constante du ministère. Il a affirmé que ces projets structurants incarnent la volonté du président de la République de doter chaque région d'infrastructures modernes et fiables, au service du développement et de la justice territoriale. Il a également souligné que le secteur des Travaux publics joue un rôle central dans la relance économique nationale. Cette double visite dans les wilayas de Médéa et Tissemsilt traduit l'engagement fort du gouvernement à moderniser les infrastructures de base et à renforcer la cohérence du maillage territorial. Ces projets, qu'ils soient routiers ou ferroviaires, s'inscrivent pleinement dans la vision stratégique du président de la République, fondée sur la durabilité, la sécurité et la qualité des réalisations publiques.

Ils constituent, par ailleurs, un levier essentiel pour le développement économique et social, en facilitant la mobilité, en dynamisant les échanges régionaux et en améliorant le cadre de vie des citoyens.

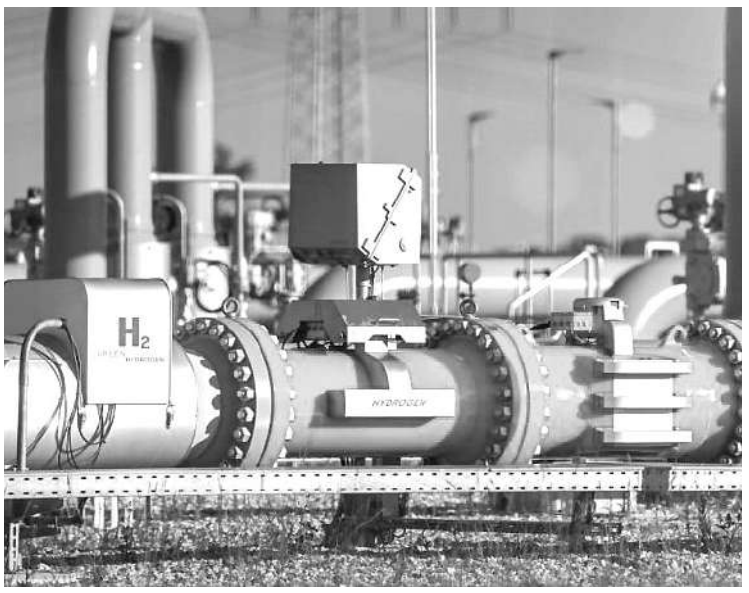
Dans le même sillage, le ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base poursuit son action en faveur d'une Algérie moderne, connectée et équilibrée, où chaque projet contribue à réaliser une infrastructure d'avenir au service du citoyen.

Mustapha Kateb

PANNEAUX SOLAIRES, VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET AUTRES

CE QUE PRÉVOIT LE PLF 2026 POUR ENCOURAGER LES ÉNERGIES VERTES

Dans le cadre de la politique de transition énergétique prônée ces dernières années, d'importantes mesures sont prévues durant l'année prochaine à la faveur du Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 pour généraliser l'intégration des énergies vertes.



Les mesures proposées par le ministère des Finances portent en effet sur des aspects bien définis du processus mis en œuvre dans ce domaine et suscitent d'ores et déjà la satisfaction de plusieurs acteurs intervenant dans le secteur.

Ainsi, dans la partie relative aux mesures fiscales prévues pour l'exercice prochain, le projet de loi en question propose pas moins de 5 mesures visant à accélérer le processus de transition énergétique à travers la généralisation et l'encouragement de l'utilisation des énergies propres, mais aussi leur production.

A travers les articles 49, 99 et de 126 à 128, des baisses et/ou des exonérations totales, selon le cas, sont proposées à certains produits entrant dans le cadre de la production et de l'utilisation des énergies propres et la protection de l'environnement.

«Révision à la baisse de 30 à 15% du taux des droits de douane applicable aux chauffe-eau solaires individuels» et «exonération des droits de douane des électrolyseurs destinés à la production d'hydrogène», est-il prévu dans le texte de loi à titre indicatif. Cependant, le texte prévoit l'«admission en déductibilité plafonnée, pour la détermination du résultat fiscal, des dépenses engagées dans le cadre du développement d'hydrogène vert et des énergies renouvelables».

Dans la même perspective, les véhicules électriques et hybrides seront exonérés de la vignette automobile, mais aussi l'application d'un taux de 5% seulement des droits de douane sur les importations des matières premières destinées à la fabrication des panneaux solaires photovoltaïques. Cependant, il est question en revanche de la «suppression de l'exemption de la vignette automobile accordée aux véhicules équipés d'une carburation au GPL/C» dès l'année prochaine, tel que cela est proposé dans le projet de loi en question.

Du côté des professionnels du secteur des énergies propres et des spécialistes en la matière, la mise en œuvre de ces nouvelles mesures est en tout cas perçue comme une volonté réelle d'aller vers l'accélération du processus de transition énergétique.

FACILITER L'ACCÈS DES MÉNAGES AUX ÉNERGIES VERTES

C'est le cas du cluster Green Energy Cluster Algeria qui souligne l'enjeu non moins important de ces mesures après avoir procédé à l'analyse des différents articles portant sur les nouvelles dispositions liées aux énergies renouvelables. «Le PLF 2026 va faire avancer de manière importante les énergies renouvelables en Algérie», a souligné lundi ce cluster dans une note d'analyse des termes du projet de loi.

Dans le détail, Green Energy Cluster Algeria souligne que «deux articles (à savoir 127 et 128) auront directement un effet bénéfique sur l'industrie via la réduction des droits de douane (panneaux solaires photovoltaïques) et l'exonération des droits de douane (électrolyseurs), alors que deux articles (n° 99 et 126) sont destinés à booster le marché des énergies renouvelables via un crédit d'impôt plafonné à 5% et une réduction des droits de douane pour le chauffe-eau solaire (50%)».

Dans le même sillage, mettant en avant les efforts consentis jusque-là par les pouvoirs publics pour encourager la transition énergétique, les membres du cluster estiment dans leur analyse que les propositions contenues dans le Projet de loi de finances pour 2026 «sont certainement le fait du Secrétariat d'Etat aux énergies renouvelables qui (...) a rempli son rôle».

En se penchant sur la stratégie adoptée par l'Etat pour encourager l'intégration des énergies vertes dans la consommation courante des ménages, Green Energy Cluster Algeria relève aussi que dans le cadre du programme national de maîtrise de l'énergie, l'Etat est en train de promouvoir l'usage du chauffe-eau solaire afin de réduire les volumes de gaz naturel utilisés par les ménages algériens». En tout cas, pour ce qui est de ce dernier point, il y a lieu de noter que la généralisation de l'accès des ménages aux énergies vertes est également inscrite dans la démarche des pouvoirs publics visant à réduire la consommation interne de gaz en favorisant l'intégration des ressources renouvelables.

M. N.

Un tournant décisif pour les énergies renouvelables (expert)

Le Projet de loi de finances (PLF-2026) marque une étape stratégique dans la transition énergétique de l'Algérie, en introduisant, pour la première fois depuis plusieurs années, des mesures concrètes pour stimuler le secteur des énergies renouvelables, à travers un appui fiscal et industriel sans précédent.

Dans ce sens, le Directeur général de Green Energy Cluster Algeria, le professeur Boukhalfa Yaïci, a souligné hier sur les ondes de la Radio nationale que «le projet de loi de finances pour 2026 représente un tournant majeur dans le développement des énergies renouvelables en Algérie», précisant que «quatre articles clés y sont consacrés, apportant un souffle nouveau à ce secteur longtemps marginalisé dans les politiques budgétaires».

Selon M. Yaïci, ces dispositions visent à renforcer la base industrielle nationale et à encourager les investissements, marquant ainsi «une volonté politique assumée de rompre avec le modèle énergétique traditionnel», rappelant que l'un des signaux forts de cette volonté était la promotion, en septembre dernier, du Secrétariat d'Etat aux Energies renouvelables en un ministère de plein exercice. Ce changement institutionnel, validé par le président Abdelmadjid Tebboune, démontre l'importance stratégique accordée à ce domaine, désormais considéré comme levier central de la sécurité énergétique nationale.

Toujours selon M. Yaïci, ce projet de loi prévoit notamment, selon l'article 99, une exonération fiscale de 5% pour les entreprises actives dans le domaine des énergies renouvelables. Cette mesure permettra, selon lui, «de réinjecter ces ressources dans l'investissement, notamment pour les infrastructures et équipements, tout en élargissant l'accès à une électricité verte, aussi bien localement que pour les marchés d'exportation, notamment européens», soulignant que «l'Algérie ne peut plus compter uniquement sur Sonelgaz ou le ministère de l'Energie pour faire avancer la transition énergétique (...) Il s'agit désormais d'impliquer l'ensemble des acteurs économiques et de motiver les consommateurs à travers des incitations claires». L'effort porte aussi sur la consommation domestique, selon M. Yaïci qui a affirmé que «les chauffe-eau solaires, bien que subventionnés à hauteur de 45%, restent peu adoptés en raison du faible coût du gaz et de l'électricité en Algérie. Pour pallier cette situation, le projet de loi de finances prévoit une réduction des droits de douane sur ces équipements, passant de 30 à 15% afin d'encourager leur adoption. Cette mesure est appuyée par un plan ambitieux visant la production locale de 100 000 unités d'ici 2035, dans le cadre d'une feuille de route destinée aux investisseurs».

En parallèle, M. Yaïci a insisté sur «la nécessité de lever les obstacles bureaucratiques qui freinent le développement des projets et de favoriser l'émergence d'une industrie nationale dédiée à l'énergie propre», indiquant que «cela permettrait à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux engagements internationaux de l'Algérie, et de créer de nouveaux emplois dans un secteur à fort potentiel». Un autre défi majeur réside dans l'augmentation constante de la consommation énergétique, estimée entre 4 et 6% par an, selon lui. «Avec une dépendance de 98% au gaz naturel et une population appelée à dépasser les 50 millions d'habitants dans les prochaines années, l'Algérie doit anticiper et diversifier rapidement ses sources d'énergie», a martelé le professeur Yaïci, soulignant que «la solution n'est pas uniquement technique, mais aussi économique», appelant à «la création d'un climat favorable à l'investissement, encourageant les opérateurs locaux et étrangers à s'engager concrètement».

Enfin, il a rappelé que «les entreprises algériennes devront, dès janvier 2026, répondre aux exigences environnementales européennes pour pouvoir exporter, notamment en réduisant leur empreinte carbone. Une contrainte qui pourrait devenir une opportunité si elle est accompagnée des bons outils politiques, comme ceux esquissés dans cette nouvelle loi de finances».

Nadine Oumakhlouf

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

EXONÉRATIONS ET TAXES RÉDUITES AU PROFIT DES ENTREPRISES ET DE L'INVESTISSEMENT

Diversification des sources de financement public, transition énergétique, start-up, promotion des exportations, ou encore le renforcement de la disponibilité des produits de base sur le marché national et plusieurs autres aspects de l'économie nationale sont objet de nouvelles mesures incitatives proposées dans le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026.



Dans la partie consacrée aux dispositions fiscales et douanières, le projet de texte, actuellement au niveau de la Commission des finances de l'APN, prévoit en effet une série d'exonérations et autres réductions de taxes ayant toutes pour finalité le maintien de la dynamique économique du pays durant l'année prochaine.

Ainsi, dans le but d'appuyer la diversification des sources de financement public, pas moins de 5 articles (101, 145, 147, 149 et 150) prévoient de nouvelles mesures proposées par le ministère des Finances.

Celles-ci autorisent par exemple de nouvelles interventions du Trésor public à exploiter de nouvelles sources, à travers entre autres l'émission d'«emprunt destiné au paiement des dépenses publiques», à procéder à «des prélèvements financiers sur les Entreprises publiques économiques (EPE) et les Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) à titre de contribution au budget de l'Etat», comme il est autorisé aussi à «délivrer la garantie de l'Etat, dans le cadre de projets de partenariat conclu par ce dernier, et ce, sur la base d'un contrat garantissant un minimum de revenu».

Dans le même sillage, les avances accordées par la Banque d'Algérie au Trésor public, appelées après leur adoption «ressources budgétaires», sont également visées par une révision, en les portant de 10% à 20%, avec la prolongation de leur durée, qui passera de 240 jours à une année.

Il est proposé aussi d'autoriser le Trésor public à «étendre l'endossement des Sukuk souverains», tout comme la «prorogation de l'exonération des produits et des plus-values de cession des Sukuk souverains, de l'IRG et de l'IBS, d'une échéance minimale de 5 ans (...) à compter du 1er janvier 2026».

L'OCTROI DU FONCIER ÉCONOMIQUE CONFIÉ AUX WALIS

La mobilisation des ressources sera également renforcée durant l'année prochaine à travers la révision de plusieurs autres dispositions, portant entre autres sur l'instauration de droits de timbre, la «révision à la hausse des tarifs du droit applicable lors du contrôle technique des véhicules», l'«institution de redevances au titre de l'octroi de concession d'utilisation des ressources en eau», ou encore la révision à la hausse de la taxe spécifique applicable à l'acquisition de bateau de plaisance, «dont le tarif est fixé à 400 000 DA».

La révision à la hausse de la taxe d'habitation et de celles appliquées aux produits de tabac entrent également dans le même cadre, visant à renforcer les sources de revenus afin de permettre au Trésor public de couvrir les dépenses budgétaires par des ressources internes.

Par ailleurs, à la lumière de la politique d'ouverture sur le continent, les produits issus des accords conclus lors de la Foire commerciale intra-africaine (IATF 2025) en septembre dernier à Alger font l'objet eux aussi de nouvelles dispositions proposées par le PLF 2026. L'article 116 de ce texte prévoit ainsi des «avantages accordés aux marchandises importées et vendues, (dans le cadre de cette foire intra-africaine) admises sous le régime de l'admission temporaire».

Les start-up elles aussi bénéficieront l'année prochaine de nouvelles mesures incitatives, dont la prorogation de deux années au lieu d'une seule de la durée des exonérations fiscales qui leur sont accordées.

Afin de simplifier les procédures administratives aux porteurs de projets d'investissement, le PLF 2026 consacre également «la possibilité donnée aux walis d'octroyer l'exploitation d'un foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat». En outre, dans le but de consolider la stabilité du marché national à travers le maintien des prix des produits de base à des niveaux accessibles, 4 nouvelles mesures sont prévues, visant notamment la «prorogation des exonérations fiscales jusqu'au 31 décembre 2026 à l'huile brute de soja, café, légumes secs, viandes blanches et viandes rouges».

Enfin, l'année 2026 connaîtra la mise en œuvre de la mesure portant l'importation de bus pour le renouvellement du parc national des véhicules destinés au transport de voyageurs, étant donné que le projet de loi en question prévoit l'«exonération de tous les droits et taxes de l'opération d'importation et de vente de 10 000 bus».

Mohamed N.

L'importation d'ovins sans droits de douane et taxes reconduite jusqu'à fin juin 2026

Dans le cadre de la poursuite de la protection de la filière d'élevage ovin pour permettre sa régénération, tout en renforçant la disponibilité sur le marché national en la matière pour répondre à la demande exprimée, le PLF 2026 propose la reconduction de l'opération d'importation d'ovins vivants sans imposition fiscale et douanière en perspective de la prochaine fête de l'Aïd El Adha.

Ainsi, les mesures portant «exonérations fiscales des opérations d'importation du cheptel ovin vif à l'occasion de l'Aïd El Adha 2025» devront être reconduites pour l'année prochaine, selon les dispositions préliminaires contenues dans le texte.

«Les ovins domestiques vivants destinés à l'abattage et importés pour l'Aïd El Adha sont exonérés des droits de douane, de la TVA, de la taxe de domiciliation bancaire, de la contribution de solidarité et de la retenue à la source qui leur sont appliquées pendant la période allant du 15 avril 2025 au 30 juin 2026», est-il proposé à l'article 117 du projet de loi préparé par le département d'Abdelkrim Bouzred.

Pour motiver cette proposition, il est expliqué dans le texte que cette prorogation est à inclure dans le cadre des dispositions à prendre pour satisfaire la demande en têtes ovines en perspective de la même fête de l'année prochaine.

M. N.

ENCOURAGEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
PRÈS DE 600 MILLIARDS DA DE DÉPENSES FISCALES PRÉVUES EN 2026

En plus des aides et subventions directes, mais aussi des exonérations diverses accordées aux entreprises, le PLF 2026 prévoit près de 600 milliards DA de dépenses fiscales destinées essentiellement à l'encouragement de l'activité économique et la création de nouvelles opportunités d'emploi sur le marché du travail.

Durant le prochain exercice, le projet de loi proposé par le ministère des Finances prévoit ainsi des dépenses qui devront atteindre 29,5 milliards DA sur le domaine national. Celles-ci comprennent des «concessions des terrains domaniaux destinés à l'investissement», pour une valeur de 2,8 milliards DA, des «cessions des biens immobiliers du secteur public», estimés à 1,5 milliard DA, ainsi que des «concessions des terrains domaniaux dans le cadre de la réalisation du programme de logement aidé», devant totaliser 25,2 milliards DA.

En matière de dépenses liées aux droits de douane, le projet de loi prévoit un impact sur les finances publiques d'un peu plus de 443,5 milliards DA, dont plus de 279,6 milliards DA de droits de douane et 163,9 milliards DA de réductions de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation.

Dans le volet relatif aux impôts, les dépenses budgétaires que prévoit le même texte pour l'année prochaine s'élèvent à 115,6 milliards DA. Dans cette catégorie, les «dispositifs de promotion de l'investissement et d'encouragement à l'emploi» devront coûter un peu plus de 115,4 milliards DA, tandis que les «exonérations en matière de TVA accordées au profit des missions, agents diplomatiques et consulaires ainsi que des organisations internationales accréditées en Algérie», généreront des dépenses fiscales de l'ordre de 165,4 millions DA, selon les prévisions du même texte de loi.

Au total, les dépenses fiscales prévues dans le PLF 2026 s'élèvent donc à plus de 588,6 milliards DA.

M. N.

ÉNERGIES ET MINES

DEUX GÉANTS INDONÉSIENS À LA CONQUÊTE DU MARCHÉ ALGÉRIEN

Si la société Pertamina, déjà présente sur le marché algérien, entend renforcer sa coopération avec le groupe Sonatrach dans l'industrie pétrolière et gazière, ainsi que dans la commercialisation du pétrole brut, la société Pupuk Indonesia a présenté un ambitieux plan d'investissement, traduisant son intention de participer à des projets conjoints dans les domaines du phosphate et du gaz.



L'Algérie attire de plus en plus d'investisseurs étrangers dans les secteurs stratégiques de l'énergie et des ressources minières. Derniers en date, deux importantes sociétés indonésiennes, Pertamina et Pupuk Indonesia, ont manifesté un vif intérêt pour le marché algérien. Cet engouement illustre la volonté croissante de l'Indonésie de renforcer sa présence économique en Afrique et de s'associer à des pays disposant d'un fort potentiel minier et énergétique. C'est dans ce contexte que le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, lundi soir, l'ambassadeur d'Indonésie à Alger, Chalief Akbar Tjandraningrat. Cette rencontre, tenue au siège du ministère en présence de plusieurs responsables, dont la Secrétaire d'Etat chargée des Mines, Karima Bakir Tafer, et le Directeur général de Pertamina Algérie, a été consacrée à l'examen des perspectives de coopération bilatérale. Selon un communiqué du ministère, les échanges ont porté sur «les moyens de développer le partenariat entre les entreprises des deux pays, notamment à la lumière de l'intérêt croissant des entreprises indonésiennes pour l'investissement en Algérie», avec en tête Pertamina, active dans le secteur pétrolier, et Pupuk Indonesia, spécialisée dans les engrais et les produits chimiques.

La société Pertamina, déjà présente sur le marché algérien à travers sa filiale locale, entend renforcer sa coopération avec le groupe Sonatrach. Les discussions ont évoqué «le renforcement de la coopération entre le groupe Sonatrach et la société Pertamina dans les domaines de l'industrie pétrolière et gazière, ainsi que dans la commercialisation du pétrole brut».

En parallèle, la société Pupuk Indonesia a présenté un ambitieux plan d'investissement, traduisant son intention de participer à des projets conjoints dans les domaines du phosphate et du gaz. «La société a exprimé son intérêt pour le développement de projets conjoints dans les domaines du phosphate et du gaz en Algérie, offrant ainsi de nouvelles opportunités de production locale et d'augmentation de la valeur ajoutée», souligne le communiqué.

L'accent a également été mis sur la coopération dans le secteur minier, notamment l'exploitation, la transformation et la commercialisation du phosphate, ainsi que la prospection de ressources stratégiques comme le lithium. Les deux parties ont convenu de renforcer les échanges d'expertise et de travailler à la production durable de matières premières critiques et de métaux rares.

M. Arkab a saisi cette occasion pour réaffirmer «l'attachement de l'Algérie à construire des partenariats stratégiques équilibrés et fructueux avec les pays amis, fondés sur le principe du bénéfice mutuel, le transfert de technologie et la valorisation des ressources nationales», saluant «l'expérience indonésienne dans le développement des industries de transformation liées aux hydrocarbures et aux mines».

De son côté, l'ambassadeur indonésien a exprimé «la considération que porte son pays pour les opportunités de coopération offertes en Algérie, soulignant «la volonté de l'Indonésie de renforcer sa présence économique en Afrique à travers des partenariats de qualité avec l'Algérie», qu'il a qualifiée de «partenaire fiable grâce à sa stabilité, à la richesse de ses ressources naturelles et à son cadre juridique incitatif à l'investissement».

A noter que l'Indonésie a prévu d'investir 40 milliards de dollars dans une vingtaine de projets énergétiques dès 2025. Première économie du Sud-Est asiatique, elle cherche à diversifier ses sources d'énergie, tout en valorisant ses propres ressources en charbon et géothermie.

Yanis Ait Lamara

Vers la généralisation du système de télégestion du réseau d'eau potable (ministre)

Le système de télégestion du réseau d'eau potable, actuellement utilisé par l'Algérienne des eaux (ADE) à petite échelle, sera généralisé pour gagner en efficacité et lutter aussi contre les pertes subies, a rapporté hier l'APS. Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite dans la wilaya de Saïda, le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a souligné que l'utilisation de ce système ouvrira de nouvelles perspectives pour une gestion plus précise du réseau d'eau potable. Cette nouvelle technologie permettra de contrôler à distance toutes les installations liées à l'eau potable, y compris les vannes, les canalisations, les stations de pompage et les installations de stockage, a-t-il expliqué, soulignant que ce système constituera «une solution efficace pour une meilleure gestion du temps et pour éviter les problèmes techniques qui entravent la gestion du réseau d'eau», permettant ainsi d'atteindre des résultats positifs dans l'amélioration du service public pour les citoyens.

M. Derbal a souligné que cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui vise à numériser tous les services publics pour un impact direct et rapide sur les prestations fournies aux citoyens. Le ministre a également indiqué que d'autres projets similaires seront rapidement réalisés à l'échelle nationale, avec pour objectif de permettre la gestion à distance de l'ensemble des installations dédiées à l'eau potable. Lors de sa visite au centre de télégestion du réseau d'eau potable au chef-lieu de la wilaya, il a salué cet équipement moderne, qui couvre actuellement les réseaux des communes de Saïda, Ouled Khaled et Aïn El Hadjar, avec une extension prévue à l'avenir pour inclure toutes les autres communes.

Par ailleurs, M. Derbal a procédé, dans la ville de Saïda, à la pose de la première pierre pour la réalisation d'un réservoir d'eau d'une capacité de 1.000 m3, un projet doté d'une enveloppe de plus de 174 millions DA et dont le délai de réalisation est fixé à 12 mois, dans le cadre du programme sectoriel. Il a aussi inspecté, dans le quartier «El Badr» de la même ville, un projet de réservoir d'eau d'une capacité de 3.600 m3, financé à hauteur de 136 millions DA, toujours dans le cadre du programme sectoriel.

Il a en outre examiné les travaux du projet de renforcement et de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Saïda à partir du champ de Doui Thabet et du plateau de Saïda, avec la réalisation d'installations de stockage dans la commune de Doui Thabet.

Enfin, dans la région de Barbour (commune de Doui Thabet), le ministre a visité un chantier de forage d'un puits d'exploration de 400 mètres de profondeur.

R. N.

CNEP-BANQUE

CAMPAGNE PROMOTIONNELLE SUR LES ASSURANCES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

La CNEP-Banque a annoncé, hier, dans un communiqué, le lancement d'une campagne promotionnelle spéciale sur ses produits d'assurance, à l'occasion d'Octobre Rose et de Novembre Bleu, mois dédiés à la prévention et à la sensibilisation contre les cancers du sein et de la prostate. Cette campagne prévoit une réduction exceptionnelle de 25 % sur les produits d'assurance «SAHTI» et «CNEP Total Prévoyance» (CTP), valable du 15 octobre au 30 novembre 2025, précise la même source. Durant cette période, la banque appliquera une réduction de 25 % sur la prime totale des nouvelles souscriptions ainsi que sur les renouvellements des contrats à périodicité semestrielle ou annuelle des produits SAHTI et CTP, ajoute le communiqué. Le produit «SAHTI» est une assurance santé offrant une couverture en cas de maladie grave ou d'hospitalisation suite à un accident ou une maladie. Pour sa part, le produit «CNEP Total Prévoyance» garantit le versement d'un capital à l'assuré ou à ses bénéficiaires en cas de sinistre.

A travers cette initiative, la CNEP-Banque entend affirmer son soutien aux campagnes nationales de prévention et de santé en proposant une offre solidaire et avantageuse, et rappeler sa vocation d'institution citoyenne et engagée. La banque a, par ailleurs, réaffirmé sa solidarité avec toutes les actions de prévention et de lutte contre le cancer, s'associant pleinement à l'esprit d'Octobre Rose et de Novembre Bleu.

Les greffes de foie désormais prises en charge par la sécurité sociale

Les greffes de foie seront désormais inclues dans les prises en charge assurées par la Sécurité sociale, dans le cadre d'une convention de partenariat, signée hier à Alger, entre la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), et l'Etablissement hospitalier spécialisé en cancérologie, Pierre et Marie Curie.



En effet, les opérations de greffe de foie seront prises en charge parmi les actes remboursés par la CNAS, ce qui constitue un progrès considérable et «traduit la volonté de l'Etat de renforcer la prise en charge sanitaire des malades à l'intérieur du pays, notamment dans le domaine de la transplantation hépatique», comme l'a déclaré le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saïhi, qui a coprésidé la cérémonie de signature de cette convention avec le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudene. Selon M. Saïhi, cette convention vise également à «améliorer la prise en charge sanitaire des assurés sociaux et à élargir les domaines de partenariat entre la sécurité sociale et les établissements hospitaliers spécialisés».

Cette convention s'inscrit dans le cadre des «efforts visant à soutenir le système national de santé et à valoriser les compétences médicales nationales», a ajouté encore M. Saïhi. Pour sa part, le ministre de la Santé a précisé que cette convention constitue «une nouvelle démarche dans le processus de développement de la médecine curative spécialisée dans notre pays, notamment en matière de transplantation hépatique chez les adultes», à travers «la mise en place d'un programme de greffe de foie à partir de donneurs vivants, garantissant ainsi une prise en charge médicale optimale dans ce domaine précis». Il a souligné «l'importance majeure» de la coopération intersectorielle dans le domaine de la santé, notamment pour la promotion et le développement du système de santé en Algérie, à travers «l'instauration de mécanismes de contractualisation entre la sécurité sociale et les établissements sanitaires, permettant une utilisation optimale des ressources et leur orientation vers les actes thérapeutiques les plus complexes, garantissant ainsi une prise en charge de qualité des malades à l'intérieur du pays, et réduisant le recours aux soins à l'étranger».

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), le Pr Kamel Sanhadji, du président de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer (CNPLCC), le Pr Adda Bounedjar et du président de la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale au Conseil de la nation, M. Habib Douagui. Pour rappel, l'Algérie a réalisé sa première greffe hépatique le 5 février 2003. Plusieurs opérations ont pu être réalisées depuis cette date, mais des progrès restent à faire pour augmenter le nombre d'interventions du genre. Avec la convention signée hier, c'est un pas supplémentaire vers une meilleure prestation au profit des assurés sociaux, mais aussi une réduction des prises en charge à l'étranger.

Rabah Nadri

Le ministre de la Santé reçoit la représentante du Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida en Algérie

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudene, a reçu en audience à Alger, la représentante du Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) en Algérie, Mme Soraya Alam, lors de laquelle les deux parties ont exprimé leur volonté de renforcer et d'élargir les domaines de coopération bilatérale, a indiqué hier un communiqué du ministère.

A l'entame de la rencontre, qui s'est déroulée lundi au siège du ministère, «les deux parties ont évoqué le niveau de coopération entre l'Algérie et le programme onusien», affichant «leur volonté commune de renforcer et d'élargir cette coopération afin de conforter les efforts nationaux dans la prévention et la lutte contre le VIH/Sida, et d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes», a précisé la même source. Mme Alam a salué «le travail conjoint mené par les deux parties, notamment dans le cadre du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/Sida, qui vise à améliorer la réponse nationale à cette pathologie». Elle a également salué la réalisation du projet du centre national de référence de médecine tropicale dans la wilaya de Tamanrasset, dont la première pierre a été récemment posée. Ce centre constitue un acquis national et stratégique qui renforcera les capacités de l'Algérie en matière de surveillance épidémiologique et de lutte contre les infections, a-t-elle estimé, ajoutant qu'il «contribuera à améliorer la prise en charge sanitaire au profit des citoyens et des migrants, notamment dans les régions frontalières et du Sud». De son côté, le ministre de la Santé a souligné «l'importance d'intensifier les efforts en matière de prévention, étant le moyen le plus efficace pour protéger la société contre cette maladie», appelant à l'organisation d'une vaste campagne de sensibilisation et d'information, en se focalisant sur la catégorie des enfants et des adolescents, ainsi qu'à la lutte contre la toxicomanie notamment en milieu scolaire et universitaire, constituant l'un des principaux facteurs de risque liés à la propagation du virus».

Au terme de la rencontre, les deux parties ont réaffirmé leur engagement commun à poursuivre et à renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de la prévention, de la formation, de l'échange d'expertises et de soutien technique, en vue de consolider la riposte nationale au VIH/Sida, ainsi qu'à consacrer le principe de «la santé pour tous», dans le cadre des objectifs de développement des Nation unies et des efforts nationaux pour la promotion de la santé publique. Mme Alam a présenté, à cette occasion, ses chaleureuses félicitations à M. Aït Messaoudene pour sa nomination à la tête du secteur, lui souhaitant plein succès dans l'accomplissement de ses nobles missions en vue de développer le système national de santé», conclut le communiqué.

APS

ENFANTS HANDICAPÉS MENTAUX
OUVERTURE À ALGER DE TROIS CENTRES DE PRISE EN CHARGE PSYCHOPÉDAGOGIQUE

Le wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, accompagné de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, a supervisé, hier à Alger, l'ouverture de trois centres psychopédagogiques au profit des enfants handicapés mentaux. L'ouverture de ces centres, situés dans les communes de Bologhine, Hussein Dey et Sidi M'hamed, coïncide avec la rentrée sociale et scolaire, et ce, pour répondre à la demande croissante des parents d'enfants présentant un retard mental, un trouble du spectre autistique ou le syndrome de Down.

A cette occasion, M. Rabehi a salué l'ouverture de ces structures, rappelant que dans la wilaya d'Alger, «2400 enfants aux besoins spécifiques sont pris en charge par des centres relevant de l'Etat ou gérés par des associations». Les nouveaux centres assurent la prise en charge de «près de 40% des demandes», a-t-il fait savoir, ajoutant que l'objectif escompté est qu'il y ait «au moins un centre de ce type dans chaque circonscription administrative de la capitale».

Pour sa part, Mme Mouloudji a souligné que ces centres seront supervisés par l'établissement de gestion des jardins d'enfants, des crèches et des pouponnières de la wilaya d'Alger «Presco», en coordination avec la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS) de la wilaya d'Alger, pour assurer «la prise en charge des enfants aux besoins spécifiques et partant consacrer leur droit à l'enseignement et à l'insertion sociale via ces espaces dotés de tous les moyens matériels et humains». Et de préciser que «de nouveaux centres, actuellement en cours de réalisation, seront ouverts avant la fin de l'année en cours». La ministre a réitéré «l'engagement de l'Etat», à travers ce genre d'initiatives nobles, à «appuyer l'action sociale, la formation, l'éducation et l'investissement dans le capital humain, rappelant que le secteur de la solidarité nationale poursuit son action avec l'ensemble des partenaires, et ce, «en application de la mise en œuvre des politiques publiques visant à garantir la protection et la prise en charge de toutes les catégories, sans distinction ni exclusion».

FRANCE : UN RÉGIME POLITIQUE EN DÉCOMPOSITION

La France est entrée dans une nouvelle crise politique qui pourrait conduire à la chute du gouvernement Lecornu 2, deux partis de l'opposition ayant déposé hier deux motions de censure au Parlement, où le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a présenté en début d'après-midi sa déclaration de politique générale.



Déposées par La France insoumise (LFI) et le parti de l'extrême droite le Rassemblement national (ex-Front National), ces deux motions de censure seront examinées demain. Intervenant à la tribune du Parlement, la présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale française, Mathilde Panot, n'a pas mâché ses mots. «M. Lecornu, votre présence devant nous est un affront à la démocratie. Votre nomination est l'aveu même de l'entêtement du Président français Emmanuel Macron», dont LFI réclame la démission aux côtés de 68% des Français qui souhaiteraient la même chose, selon un récent sondage d'opinion. «Vous trébucherez sur les mêmes causes qui ont valu la chute à vos prédécesseurs. Nous allons agrandir la brèche, jour après jour, lutte après lutte, car dans chaque brèche il y a la promesse d'un matin», a-t-elle ajouté.

En effet, depuis la dissolution par Emmanuel Macron de l'ancienne Assemblée, le 9 juillet 2024, la France est entrée dans une phase d'instabilité qui lui a fait perdre des plumes, avec un déficit de la dette publique qui a explosé, dépassant les 3300 milliards d'euros, et une dégradation de sa note souveraine par l'agence de notation Fitch de «AA-» à «A+».

Le refus de Macron d'un gouvernement de cohabitation, après la victoire de la gauche, rassemblée au sein du Nouveau front populaire (NFP), aux législatives anticipées, n'a fait qu'aggraver la crise de confiance et le fossé séparant les Français de leurs gouvernants, dans un contexte marqué par des scandales politico-financiers en cascade, dont celui lié au financement libyen de la campagne de l'ancien président Nicolas Sarkozy l'a conduit directement à la prison de la Santé, où il devrait être incarcéré le 21 octobre prochain pour cinq ans. Nicolas Sarkozy a écopé de cinq ans de prison ferme pour avoir reçu plusieurs millions d'euros de la part du défunt guide libyen, Mouammar Kadhafi, lors de la campagne présidentielle de 2007 à laquelle il était candidat, alors qu'il occupait le poste de ministre de l'Intérieur.

Aussi, la crise actuelle est symptomatique d'un régime politique français en décomposition, avec une partie de la classe politique obsédée par des thématiques aux relents racistes, jouant sur la peur, l'islamophobie et l'immigration pour gagner des voix supplémentaires, accentuant la fracture sociale en France, un pays devenu la risée de ses voisins européens et dont la voix est quasi-inaudible sur la scène internationale, avec un Président qui doit son deuxième mandat à la peur de voir l'extrême droit prendre le pouvoir à l'Elysée. Mais l'on ne peut également ignorer le glissement de la droite traditionnelle vers une extrême droite haineuse et revancharde et néocolonialiste, qui a fait de l'Algérie une fixation pour cacher ses échecs dans une vaine tentative de prendre le sommet du pouvoir en France.

Cette droite, aujourd'hui incarnée par le désormais ancien ministre de l'Intérieur et président du parti Les Républicains (LR), Bruno Retailleau, dépourvue d'un programme politique à la hauteur des attentes des Français, a joué sur le terrain de l'extrême droite, renforçant le discours xénophobe, grâce notamment à une partie des médias qui ont contribué à décomplexifier l'idéologie raciste de certains partis politiques. Si le gouvernement Lecornu 2 pourrait survivre grâce à un éventuel soutien de dernière minute du parti socialiste, cela ne règlera rien à la crise actuelle, alors qu'il reste encore presque deux ans avant la prochaine présidentielle qui s'annonce périlleuse que l'entêtement du président Macron à gouverner seul.

Sophia Rais

CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'ALGÉRIE DEMANDE LA LIBÉRATION DES ACTIFS LIBYENS GELÉS ET LA FIN DES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES



Les fonds libyens gelés depuis l'éviction du défunt guide libyen, Mouaamar Kadhafi, en 2011, a été au cœur de l'intervention du représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Amar Bendjama, lors de la réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Libye. «Nous sommes profondément préoccupés par l'érosion continue des actifs libyens gelés en raison de la mauvaise gestion de certaines institutions financières et déplorons la non-application du paragraphe 14 de la résolution 2769 (du Conseil de sécurité) qui permet à l'Autorité libyenne d'investissement de réinvestir ses réserves de trésorerie gelées», a déclaré M. Bendjama au nom du groupe A3+. «Nous attendons l'émission de la notice d'application (de la résolution) qui devrait être envoyée à toutes les institutions financières compétentes sans délai», a insisté M. Bendjama, qui intervenait lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Libye, qui vit dans une instabilité politique et sécuritaire depuis presque quinze ans.

«Les A3+ constatent avec préoccupation les difficultés économiques auxquelles est confrontée la Libye avec, notamment, une absence totale d'un budget unifié et d'un mécanisme de contrôle», a-t-il ajouté, en saluant les décisions du Conseil présidentiel libyen «concernant le lancement d'un audit financier complet sur les comptes publics libyens et la mise en place d'un organisme technique pour contrôler les contrats en rapport avec les secteurs pétrolier et de l'électricité». Aussi, les A3+ considèrent qu'une solution politique en Libye sera difficile à réaliser devant l'ampleur de l'ingérence étrangère. Une situation «davantage aggravée par le flux significatif d'armes (entrant dans le pays) et la contrebande de carburant, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité», assurent-ils. «Nous demandons le retrait immédiat de toutes les forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être respectées», ont demandé les A3+, soulignant la nécessité de placer, au cœur de n'importe quelle feuille de route concernant la Libye, l'idée qu'une solution à la crise doit être menée par et pour les Libyens afin de «faire progresser l'unification de toutes les institutions et pour paver la voie pour des élections libres, honnêtes et transparentes».

Depuis le début de la crise libyenne, l'Algérie a plaidé pour une solution politique inclusive, accueillant en 2015 une importante rencontre qui avait réuni tous les acteurs politiques et tribaux libyens. Mais les ingérences étrangères ont sabordé la mise en œuvre des engagements pris par les parties libyennes lors de cette rencontre, sabotant aussi d'autres initiatives régionales et internationales pour une sortie de crise négociée et acceptable par tous les Libyens. Par ailleurs, le groupe A3+ a joint sa voix à celles qui appellent au «recalibrage» de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (UNSMIL) afin qu'elle puisse accomplir son mandat convenablement. «Alors que les jours deviennent des mois, et les mois s'étirent pour devenir des années, la Libye reste piégée dans un cycle de transitions interminables. Si les Libyens avaient pu façonner leur propre destin, ils auraient depuis longtemps établi la paix et la stabilité», a affirmé M. Bendjama. Il a appelé, à cette occasion, le Conseil de sécurité à passer de la gestion de la crise à un engagement réel en affrontant ceux qui entravent la progression de la Libye vers la paix et la stabilité. «Le Conseil de sécurité doit reconnaître les erreurs du passé», a-t-il conclu.

Sophia Rais

UNE FRANCE À LA DÉRIVE VUE PAR LA PRESSE INTERNATIONALE

GOUVERNEMENT LECORNU, CHRONIQUE D'UNE INSTABILITÉ POLITIQUE

Alors que le gouvernement Lecornu a à peine eu le temps de voir le jour avant de vaciller, la presse internationale se montre unanime, la France de Macron est entrée dans une phase d'ingouvernabilité. Du «New York Times» à «El País», en passant par «The Guardian» et «Der Spiegel», les quotidiens étrangers s'inquiètent de l'instabilité politique chronique qui mine la cinquième puissance mondiale.

La nomination éclair, et tout aussi rapide démission, de Sébastien Lecornu, censé incarner un nouvel élan pour l'Exécutif français, n'a convaincu aucun observateur à l'étranger. Pour «The Guardian», «la France a basculé dans un cycle d'auto-paralysie institutionnelle, où l'Élysée nomme des Premiers ministres jetables faute de majorité durable». Du côté américain, le «New York Times» parle d'une «valse ministérielle devenue routinière» qui trahit une «profonde incapacité de l'Exécutif à construire une coalition stable dans un pays désormais sans majorité naturelle».

RETAILLEAU, SYMBOLE D'UN BLOCAGE POLITIQUE

L'affaire Bruno Retailleau cristallise les tensions. Pressenti pour un rôle central, le patron des Républicains (LR) a dénoncé la méthode Macron, l'accusant d'avoir «maquillé» les tractations et de lui avoir dissimulé des nominations clés, notamment celle de Bruno Le Maire.

La presse étrangère y voit un signal d'alarme. Pour le «Süddeutsche Zeitung», «l'humiliation ressentie par Retailleau révèle l'échec de Macron à bâtir des ponts avec la droite, pourtant indispensable à sa survie politique». En Espagne, «El País» évoque «une droite fracturée et un Président de plus en plus seul à manœuvrer dans un champ de ruines parlementaire». Les journaux étrangers ne s'attardent pas uniquement sur les querelles partisanes : ils s'inquiètent d'un vide politique au sommet de l'Etat. Le «Financial Times» parle d'«une Cinquième République à bout de souffle» et de la difficulté croissante pour Macron à faire adopter ses réformes, notamment budgétaires, dans un contexte de fragmentation extrême. Pour le «Corriere della Sera», «le départ précipité de Lecornu signe l'échec d'une stratégie de recentrage macronien. C'est moins un remaniement qu'une abdication politique».

UNE INQUIÉTUDE EUROPÉENNE

Enfin, certains analystes n'hésitent plus à comparer la France à l'Italie des années 1990. Le «Tagesspiegel» (Allemagne) résume ainsi la situation : «Des gouvernements qui ne durent pas, des alliances éphémères, une Assemblée bloquée, la France semble découvrir les affres de l'ingouvernabilité structurelle». Plus amer encore, «Le Temps» (Suisse) titre dans son éditorial : «Paris, capitale de l'improvisation». Alors que la France s'apprête à jouer un rôle central dans les discussions budgétaires de l'UE et les enjeux de défense européenne, cette fragilité n'est pas sans conséquences. Les partenaires européens s'interrogent sur la fiabilité de l'Exécutif français. Comme le résume «Politico Europe», «à Bruxelles, la France est vue comme une puissance de plus en plus erratique, dont la voix politique pèse moins qu'auparavant, car trop instable en interne». La nomination avortée du gouvernement Lecornu n'aura été qu'un épisode de plus dans la série d'un pouvoir exécutif en perte de contrôle. Si Emmanuel Macron espérait reprendre la main, il n'a fait qu'illustrer davantage ce que la presse internationale résume sans détour : la France est entrée dans une ère d'ingouvernabilité. Reste à savoir combien de temps cette situation peut durer… avant une nouvelle crise.

LE SCEPTICISME DOMINE DANS LA PRESSE FRANÇAISE

La récente nomination de Sébastien Lecornu au poste de Premier ministre a suscité un flot d'articles dans la presse française. Si cette décision d'Emmanuel Macron visait à injecter un nouvel élan dans un gouvernement confronté à une forte contestation sociale et à une opposition parlementaire résolue, le ton dominant dans les médias reste marqué par un scepticisme prudent, voire critique. Plusieurs grands quotidiens, à l'image du «Point» et de «TF1 Info», ont pointé du doigt le caractère inattendu et précipité de cette nomination. Qualifiée parfois de «dernière cartouche» par des commentateurs politiques, elle donne l'impression d'une tentative désespérée pour relancer un Exécutif affaibli. La rapidité avec laquelle cette décision a été prise et annoncée alimente les interrogations quant à la préparation réelle du nouveau Premier ministre et à la cohérence politique du choix.

Le scepticisme des médias s'appuie également sur le profil même de Sébastien Lecornu, jugé par certains comme trop technocratique, manquant de charisme ou de poids politique pour redresser la barre.

«Le Monde» souligne que Lecornu est perçu comme un «faiseur de consensus», mais que cette qualité pourrait ne pas suffire dans un contexte où la défiance sociale est profonde et la pression parlementaire intense. La presse note l'absence d'une stature politique forte, ce qui pourrait compliquer la conduite d'une politique ambitieuse et la négociation avec les partenaires sociaux.

UN PROFIL CONTESTÉ POUR UNE FONCTION SOUS PRESSION

Le climat social tendu, marqué par les manifestations et les grèves, est unanimement considéré comme un véritable défi pour le nouveau gouvernement. Les médias s'interrogent sur la capacité de Lecornu à apaiser ces tensions, notamment en raison du retard pris dans la composition de son équipe ministérielle, perçu comme un signe d'hésitation ou de difficultés en coulisses.

Ce délai est analysé comme révélateur d'un manque de préparation et d'une incertitude quant à la ligne politique à adopter.

Dans un contexte politique polarisé, les réactions à la nomination oscillent entre un espoir modéré et une forte critique. Certains observateurs jugent que la nomination de Lecornu pourrait offrir une bouffée d'oxygène, mais beaucoup craignent qu'elle ne soit qu'une tentative de gagner du temps.

Des qualificatifs comme «provocation» ou «dernier recours» reviennent fréquemment dans les éditoriaux, soulignant une défiance profonde quant à la capacité de ce gouvernement à impulser un vrai changement.

Le panorama médiatique autour de la nomination de Sébastien Lecornu illustre un scepticisme largement partagé, nourri par des interrogations sur la pertinence du choix, les capacités du Premier ministre et la stratégie du gouvernement. Plus qu'un enthousiasme, c'est une attente prudente, teintée d'inquiétudes, qui domine dans les grands titres.

La mission s'annonce donc particulièrement délicate pour Lecornu, face à une opinion publique et une presse sur le qui-vive.

Rabah Nadri

CLÔTURE DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES LANGUES POPULAIRES DANS LE THÉÂTRE AFRICAIN

LES RITES ET TRADITIONS VÉHICULENT LA PRATIQUE THÉÂTRALE EN AFRIQUE



Pour la deuxième journée consécutive, les travaux du colloque sur les langues populaires dans le théâtre africain, qui a commencé lundi, se sont poursuivis, hier, à la bibliothèque de wilaya Tahar-Amirouchen.

«La problématique d'une typologie dans le théâtre béninois» est le titre choisi par Bienvenu Koudjou, professeur au Conservatoire de danses cérémonielles et royales du Bénin, estimant que dans son pays, la langue semble commander le classement des différents types de théâtre, car «les pièces de théâtre délivrées dans les langues nationales sont classées comme théâtre populaire».

Un constat qui l'incite à se poser la question si cela induit que seules les pièces en langue officielle, qui est la langue française au Bénin, pourraient être considérées comme le véritable théâtre ?

C'est en se posant cette question que le conférencier a récusé une telle vision du 4e art, affirmant que le rapport étroit qu'entretient le théâtre avec les langues révèlent que ce dernier ne peut être socialement utile que lorsque le message qu'il véhicule est compris et assimilé par tous les pans de la société, y compris les citoyens qui n'ont aucune maîtrise de la langue officielle qu'est le français.

L'Algérienne Leila Ben Aicha, de l'Institut supérieur des métiers des arts et des spectacles d'Alger, a traité le sujet relatif à la mémoire collective et les rites collectifs.

Elle affirme dans son travail de recherche le prolongement africain de par ses spécificités du théâtre amazigh, et ce, explique-t-elle. «Le théâtre amazigh se base sur la mémoire collective en tant que source gorgée de plusieurs symboles et rites qui intrinsèquement véhiculent plusieurs aspects artistiques et de pensées.»

Ces rites et symboles dépassent, selon Mme Leila Ben Aïcha, les limites de l'écriture et de la parole, précisant à ce sujet qu'«entre les danses collectives, comme la danse Errahba et Essebaha, ainsi que les cérémonies relatives aux périodes de l'année comme Essebia, Tiffessouine, Yennayer et les rythmes populaires à l'instar de Guembri, Imzad, Tindi qu'émerge le théâtre amazigh en tant qu'espace festif».

La philosophie «ubuntu» comme expression théâtrale dans les pays africains est le thème abordé par Mme Ouiza Galleze, chercheur au CNRPAH d'Alger, qui a expliqué que la philosophie «ubuntu» se résume par l'adage «je suis parce que nous sommes».

Un adage qui à la fois valorise, selon elle, «l'indépendance, la solidarité, l'humanité partagée et le respect de la dignité de chacun», précisant, toutefois, que cette pensée est profondément enracinée dans les cultures bantoues de l'Afrique subsaharienne qui trouve une résonnance particulière dans la littérature et le théâtre africain, qui reflètent les valeurs communautaires restées ancrées dans ces régions subsahariennes.

L'autre thème abordé lors de cette rencontre est le rôle du théâtre, de la mémoire et de l'histoire dans la construction de l'identité collective au Niger.

Un thème qu'a abordé le chargé de mission auprès du chef du gouvernement du Niger, Hama Moussa, pour qui la langue est un vecteur essentiel dans la mémoire collective de l'histoire, de la culture et de l'identité.

«Les langues africaines sont perçues aujourd'hui comme de réels actes créatifs dans le théâtre africain», a soutenu Hama Moussa, précisant que ces langues «est une force puissante pour exprimer les différentes tragédies qu'a subies le continent africain», précisant que lorsque ces langues «conjuguent drame et poésie, elles donnent naissance à de nouveaux sens propres à l'avenir de l'Afrique».

Les langues populaires dans le théâtre au Sénégal est le titre donné au travail de recherche d'Abdellatif Coulibaly, journaliste, éditeur et ex-ministre de la Culture au Sénégal.

Dans son travail de recherche, cet ancien ministre de la Culture relève les nombreux défis théâtraux, mais «pas insurmontables» pour donner au théâtre africain une dimension internationale, citant l'exemple du travail fait par la compagnie théâtrale de son pays sous la direction de Daniel Sorano, chargé de la programmation, en réussissant le pari de monter de meilleurs spectacles en leur donnant une promotion nationale et internationale à leurs œuvres.

Boubekeur Amrani

El-Oued : 12 artistes amateurs retenus pour le 12e festival de la musique et de la chanson soufies

Douze artistes amateurs ont été sélectionnés pour animer la 12e édition du Festival culturel local de la musique et de la chanson soufies, prévue du 24 au 27 octobre courant à El-Oued, a-t-on appris, hier, des organisateurs.

Les participants ont été retenus parmi 16 candidats en lice, sur la base de quatre principaux critères, à savoir les paroles, la composition, l'interprétation et la mélodie, fixés par le jury. Ils seront en lice pour décrocher l'un des trois prix Ardjoune d'or, d'argent ou de bronze, couronnant le classement des participants à cette compétition alliant authenticité et modernité de ce genre lyrique local, a indiqué un membre du commissariat du festival, Bachir Ghrib.

Il a expliqué que cette manifestation culturelle prévoit aussi, et pour la première fois depuis sa création, des concours en rapport avec la préservation et la promotion de la musique et chanson soufies, ayant trait au jeu de la zorna (instrument à vent traditionnel), l'instrument moderne, les meilleures recherches sur l'histoire de la chanson soufie et le créateur de contenus faisant la promotion de ce genre lyrique. Placée sous le signe «la chanson soufie, mémoire de l'identité nationale», cette 12e édition prévoit des communications sur le chant et la musique, des ateliers afférents au thème et des sessions de formation sur l'exploitation de la numérisation dans l'édition de documents du secteur de la culture. Initié en coordination avec la Direction de la culture et des arts, ce festival, qu'abritera la maison de la culture Mohamed Lamine Lamoudi, vise à valoriser les spécificités artistiques de la musique et de la chanson de la région du Souf et de créer un espace de promotion de jeunes talents de la région.

SIDI BEL-ABBÈS ACCUEILLE LA MANIFESTATION «EL HAKAWATI DU PATRIMOINE POPULAIRE ALGÉRIEN ANCIEN»

La bibliothèque principale de lecture publique Mohamed El-Kebbati de Sidi Bel-Abbès accueille la manifestation culturelle intitulée «El Hakawati (le conteur) du patrimoine populaire algérien ancien», a-t-on appris de la bibliothèque.

Cette manifestation, dont les activités ont débuté, lundi soir, vise à renforcer la dimension éducative et récréative du hakawati (conteur traditionnel), en tant que moyen efficace de transmission des valeurs et du patrimoine culturel aux jeunes générations, précise la même source. L'ouverture a été animée par l'artiste de renom Kada Bensemicha, accompagné de son fils, l'acteur de théâtre Hocine Bensemicha, devant un public composé principalement d'enfants accompagnés de leurs parents.

Ceux-ci ont vivement interagi avec les contes populaires anciens et les énigmes captivantes puisés de la mémoire collective.

L'artiste Kada Bensemicha a souligné que «le hakawati n'est pas un simple raconteur d'histoires, mais c'est également un porteur de la mémoire d'un peuple». «Aujourd'hui, nous œuvrons à faire revivre cet art pour préserver nos racines culturelles et les transmettre à nos enfants de manière ludique et éducative», a-t-il ajouté. Organisée sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'un programme annuel de promotion de la lecture.

La directrice de la bibliothèque, Warda Hakimi, a expliqué que «le conte populaire est un moyen efficace pour inciter les enfants à aimer les livres. A travers ces activités, nous visons aussi à faire revivre notre patrimoine oral, qui a toujours joué un rôle important dans l'éducation culturelle et sociale». La bibliothèque principale Mohamed-El-Kebbati prévoit de mettre en place des séances hebdomadaires consacrées au hakawati, ainsi que des ateliers de dessin et d'écriture inspirés des contes narrés, afin de lier lecture, plaisir et créativité, selon la même responsable. De leur côté, plusieurs parents ont exprimé leur satisfaction quant à ce type d'activités mêlant divertissement et apprentissage, appelant à la généralisation de ce genre d'initiatives à l'ensemble des espaces culturels de la wilaya.

4e JOURNÉE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU THÉÂTRE DE BÉJAÏA

«ZANGS YINDE OU LE REFUS DE LA HONTE» DU BURKINA FASO ÉMEUT LE PUBLIC

A travers cette pièce sous le titre «Zangs Yinde ou le refus de la honte», jouée dans la soirée de lundi au théâtre régional de Béjaïa
Malek-Bouguermouh, le metteur en scène Paul Zoungrana raconte l'histoire de cette femme devenue du jour au lendemain handicapée, refuse de céder et se bat pour gagner sa vie dignement et sans prétendre aux vivres accordés par le gouvernement ou aller mendier dans les rues.
Cette jeune mère handicapée et veuve, restée battante, compte transmettre aux jeunes, souvent oisifs et passant leur temps dans des cafés, les valeurs patriotiques en leur racontant des batailles homériques menées par de jeunes soldats de l'armée burkinabaise contre l'hydre terroriste qui ravage son pays.
Entre les petits boulots qu'elle multiplie fièrement, Zangs Yinde assume avec courage en parallèle les tâches ménagères, comme l'a montré le metteur en scène en train de faire la lessive où en préparant le repas de ses enfants, en usant du seul bras qui lui reste.
Cette pièce longuement applaudie par un public présent à tous les spectacles, depuis le début de cette 14e édition du Festival international du théâtre de Bejaïa, incarne à travers cette femme, la fierté et l'intégrité même si le metteur en scène, qui a fait participer in situ des figurants choisis par hasard parmi le public, alterne entre l'humour, la douleur mais surtout cette détermination de Zangs Yinde à transcender son handicap et sa situation de jeune mère et de surcroit veuve.



Le Burkina Faso fait face depuis 2015 au terrorisme qui n'épargne aucune personne quel qu'en soit le statut. Et dans cette situation de troubles, une femme, Zangs Yinde, victime de l'une des attaques terroristes qui a visé la ville où elle réside, se voit amputée d'un bras.

Le metteur en scène a intégré pour la fin de cette pièce quelques images réelles d'un jeune Burkinabais ayant intégré l'armée de son pays et qui fut tué lors d'une opération ayant visé les terroristes dans l'un des villages de ce pays.
A la fin du spectacle, le commissaire du festival monte sur scène en compagnie de quelques conférenciers au colloque sur les langues populaires et le théâtre africain, dont l'ex-ministre de la Culture burkinabais Voho Sahi Alphonse, pour remercier les comédiens, les figurants et le metteur en scène avant de prendre une photo de famille en souvenir de leur passage à Béjaïa.
En marge de ce spectacle, le metteur en scène Paul Zoungrana, nous a expliqué que le message qu'il voulait transmettre à travers cette pièce dont le principal personnage est cette femme handicapée et ces images réelles de ce jeune militaire tué lors d'une opération anti-terroriste, le souhait de fédérer toutes les forces pour mettre fin à ce fléau qui touche bon nombre de pays africains, notamment ceux du Sahel. «En intégrant ces images à la fin de la pièce, je voulais rendre hommage au jeune militaire Yoro Ladji qui a rejoint la lutte anti-terroriste et en même temps, le présenter comme l'exemple de patriotisme à suivre par toute la jeunesse burkinabaise pour vaincre le terrorisme qui ravage notre pays depuis 2015 à ce jour», a déclaré Paul Zoungrana, affichant une grande émotion suite à la réussite de sa première sortie artistique à l'étranger après la générale qui a eu lieu dans son pays. A la Mison de la culture de Béjaïa, aux environs de 17h, s'est produit le spectacle du metteur en scène Brakati Brahim, «Ghadwa ya men âach», qui traite à la fois de l'absurde et de la satire politique.
Une pièce produite par le théâtre national Mahiddine-Bachtarzi est inspirée du dramaturge espagnol Fernando Arabbal, montre un peuple attendant des lendemains radieux mais qui tardent à venir.
Faisant face à de divers conflits, intimes, politiques ou carrément existentiels ou mystiques, c'est parfois l'irrationnel et même la dérision qui l'emportent sur tout. C'est ce qu'illustre ce travail artistique puisé du dramaturge espagnol auquel Brakati Brahim a introduit des éléments tirés des réalités sociales, purement algériennes.

Boubekeur Amrani

CONSTANTINE

Ouverture de la semaine culturelle de la wilaya de Tlemcen

La ville des Ponts suspendus accueille, depuis dimanche, la semaine culturelle de la wilaya de Tlemcen à Constantine, dans le cadre du programme des échanges culturels inter-wilayas.
La cérémonie d'ouverture, qui s'est déroulée dimanche soir à la Maison de la culture Malek-Haddad, a attiré une foule nombreuse d'amateurs d'art et de culture. La troupe de Zorna de Tlemcen a créé une ambiance festive avec des prestations folkloriques illustrant la richesse du patrimoine tlemcénien. S'en est suivie une soirée musicale aux rythmes andalou et haouzi, assurée par la troupe Rouh El Andalous.
Plusieurs expositions artistiques et culturelles ont été inaugurées afin de mettre en lumière la diversité du patrimoine matériel et immatériel de Tlemcen. Il s'agit d'une exposition d'arts plastiques, une de livres et une autre de photos historiques intitulée «Tlemcen raconte», ainsi qu'un espace dédié aux costumes traditionnels, aux objets en cuivre, aux tapis et aux manuscrits.
S'ajoutent au programme une exposition du Musée public national de la calligraphie arabe et islamique, et une autre dédiée aux métiers artisanaux traditionnels. Dans une déclaration à l'APS, le directeur de la culture et des arts de la wilaya de Constantine, Farid Zaiter, a indiqué que l'organisation de cette semaine culturelle s'inscrit dans le cadre du renforcement des passerelles culturelles entre les wilayas du pays. Il a précisé que Tlemcen est venue à la capitale de l'Est algérien chargée de son riche patrimoine pour le partager avec le public constantinois, reconnu pour son goût raffiné et son attachement à l'art authentique.
Zaiter a ajouté que le programme richement élaboré vise à mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de Tlemcen, à faire connaître les créateurs locaux dans divers domaines artistiques, tout en favorisant un espace d'échange et d'interaction entre les acteurs culturels des deux wilayas.
Les activités de la semaine culturelle de Tlemcen à Constantine se poursuivront jusqu'au 16 octobre courant, avec un programme comprenant des soirées poétiques, des représentations théâtrales, des conférences intellectuelles et des ateliers artistiques destinés au grand public et aux étudiants des beaux-arts.

R. C.

«LE FIL ROUGE» D'ELISA BIAGI, PRÉSENTÉE À LA MAISON DE LA CULTURE TAOUS-AMROUCHE

La pièce théâtrale «Le Fil rouge», interprétée par Elisa Biagi, une comédienne italienne d'origine algérienne, a subjugué le public venu nombreux à la Maison de la culture Taous-Amrouche pour assister au spectacle dans le cadre de la 14e édition du Festival international de théâtre de Béjaïa.
La salle Mourad-Zidiri de la Maison de la culture, qui a accueilli, dimanche soir, la pièce produite par la Compagnie libre courant, s'est avérée trop exigüe pour accueillir le public venu découvrir cette œuvre racontant le sacrifice et la bravoure des femmes algériennes pendant la guerre de Libération nationale.
La comédienne, qui interprète le personnage de Nna Nouara, sa propre grand-mère, épouse d'un membre de l'Armée de libération nationale (ALN), a donné une interprétation de son rôle empreinte d'une grande maîtrise émotionnelle et gestuelle. Le public s'est laissé emporter dès le début de ce monodrame qui retrace, à travers le personnage de Nna Nouara, le long parcours de la femme algérienne ayant subi les affres du colonialisme français pendant des années, mais qui l'a aussi courageusement combattu. Pour Elisa Biagi, qui a exprimé sa fierté d'être d'origine algérienne, ce travail artistique constitue un «rappel» de la grande histoire de toutes les femmes qui se sont sacrifiées pour l'indépendance de l'Algérie. Par ailleurs, le programme des représentations nationales, prévu à la Maison de la culture dans le cadre de ce festival, promet de beaux spectacles durant toute la semaine, à l'instar de «Ghedwa Ya Men âach», «Tro-blème Mohand-Ami», «SDF» et «Hebali-ma folie».

PARA-POWERLIFTING **MONDIAUX 2025**

Médaille de bronze pour Hocine Bettir

L'athlète de la sélection algérienne, Hocine Bettir, médaillé de bronze des derniers Jeux paralympiques-2024, a remporté une médaille de même couleur, lundi soir au Caire, en Egypte, aux Championnats du monde de para-powerlifting (messieurs et dames). Engagé dans le plateau A, Bettir (-65 kg) a obtenu sa médaille à la meilleure charge, grâce à 192 kg soulevés à son 3e essai, après un second essai réussi à 189 kg, une barre qu'il a ratée une première fois.

Au total des charges, Bettir a pris la 12e position avec 381 kg. Le podium de la meilleure charge a été complété par le Chinois Zhou Shiwei (205 kg), devant l'Iranien Bakhtiar Mohsen (201 kg). De son côté, l'autre Algérien, Chems-Eddine Boudra, avait remporté la médaille d'argent jeudi dans le plateau B, où il a réalisé un total de 257 kg dans la catégorie des -49 kg. Il a pris également la 5e place à la meilleure charge (91 kg), réalisée à son 3e essai.

La médaille d'or du total des charges au tableau B de la même catégorie de poids a été remportée par l'Arménien Hamazaspyan Rafayel (339 kg), alors que celle en bronze est revenue à l'Egyptien Ali Radwan Assem (210 kg). Pour sa part, l'Algérien Radhouane Sedjerari (-65 kg) a clôturé sa participation à la 8e place dans le concours de la meilleure charge avec une barre à 80 kg, réalisée lors de son 3e et dernier essai.

La journée d'hier devait marquer l'entrée en lice de la dernière concurrente algérienne, Sabrina Moussaoui, dans la catégorie des -45 kg. Moussaoui devait tirer dans le plateau C, aux côtés de sept autres concurrentes pour une place sur le podium mondial. Les Championnats du monde de para-powerlifting au Caire, qui se poursuivent jusqu'au 18 octobre avec la participation de 537 athlètes (élite) et 119 juniors issus de 18 nations, interviennent après trois étapes de Coupe du monde qui offrent des opportunités de compétition aux athlètes issus de tous les continents. Au-delà des titres et médailles mis en jeu, ces compétitions attribuent également aux athlètes des points cruciaux pour la qualification aux Jeux paralympiques de Los Angeles 2028.



FOOTBALL **COUPE ARABE DE LA FIFA 2025**

Benbraham Lahlou désigné à l'assistance vidéo

L'arbitre international algérien, Benbraham Lahlou, a été sélectionné parmi les 12 arbitres assistants vidéo, pour officier lors de la deuxième édition de la Coupe arabe de la FIFA, dont la phase finale se tiendra au Qatar du 1er au 18 décembre prochains.

Au total, la Commission des arbitres de la FIFA a désigné 54 arbitres (14 arbitres de champ, 28 arbitres assistants et 12 arbitres assistants vidéo) originaires de 23 associations membres pour cette compétition dont l'Algérie est tenante du titre. L'assistance vidéo à l'arbitrage sera disponible tout au long de la compétition, a indiqué la FIFA dans un communiqué publié sur son site officiel.

La compétition débutera par sept matchs simples à élimination directe, prévus les 25 et 26 novembre. Les vainqueurs de ces duels rejoindront le Qatar, pays hôte, et huit autres équipes nationales dont l'Algérie (tenante), automatiquement qualifiées pour la phase finale à 16 équipes. Pour rappel, la sélection algérienne A' affrontera le vainqueur de la confrontation barrage entre le Soudan et le Liban, le mercredi 3 décembre 2025 à 13h00 au stade Ahmad Bin Ali à Doha, pour le compte de la première journée du groupe D de la Coupe arabe de la FIFA 2025, selon le calendrier de la compétition publié par la Fédération algérienne de football (FAF). La sélection algérienne a hérité du groupe D avec l'Irak, ainsi que les vainqueurs des barrages : Bahreïn-Djibouti et Liban-Soudan. Lors de la deuxième journée de la phase de groupes, les hommes de Madjid Bougherra affronteront le vainqueur de la rencontre barrage Bahreïn-Djibouti, le samedi 6 décembre à 14h30 au stade Khalifa International. Les Algériens boucleront le premier tour de la compétition en affrontant l'Irak le mardi 9 décembre à 18h00 au stade Khalifa International. Les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour la phase à élimination directe, qui comprendra des quarts de finale, deux demi-finales et bien sûr la finale.

PUBLICITÉ

LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE IMPOSENT DE NOUVELLES TAXES MARITIMES RÉCIPROQUES

Les Etats-Unis et la Chine appliquent depuis hier de nouvelles taxes portuaires qui risquent de provoquer de nouvelles turbulences du commerce international, déjà très perturbé par les tarifs douaniers imposés par Donald Trump sur les importations américaines en provenance de 180 pays.



Dans une information relayée par la chaîne de télévision publique chinoise CCTV, Pékin a affirmé qu'elle avait commencé à percevoir des taxes spéciales sur les navires appartenant aux Etats-Unis, une mesure de représailles contre des taxes américaines similaires.
Ces mesures concernent aussi les navires américains vides entrant dans les chantiers navals chinois pour subir un entretien, affirme la même source, soulignant, toutefois, que des exemptions spécifiques seront accordées aux navires américains construits en Chine. Les frais portuaires supplémentaires imposés par la Chine seraient perçus au premier port d'entrée d'un voyage unique ou pour les cinq premiers voyages au cours d'une année, après un cycle de facturation annuel commençant le 17 avril, a détaillé la même source.
Pour rappel, Pékin s'est opposé à la décision américaine d'imposer de nouvelles mesures restrictives, après l'enquête menée par Washington contre les secteurs maritime, de la logistique et de la construction navale de la Chine, a annoncé hier le ministère chinois du Commerce, cité par l'agence officielle Xinhua. En effet, le président américain, Donald Trump, avait menacé le 10 octobre dernier d'augmenter les droits de douanes sur les importations américaines en provenance de Chine à 100% et qu'il allait imposer des contrôles à l'exportation sur les logiciels critiques en représailles aux limites d'exportation imposées par la Chine sur les minéraux de terres rares. Lundi, le ministère chinois des Affaires étrangères a déclaré que les menaces américaines d'augmenter les droits de douane en réponse aux mesures de contrôle de Pékin sur les terres rares et les produits connexes n'étaient pas la bonne façon de s'engager, exhortant Washington à corriger ses erreurs. Mais «si les États-Unis choisissent la confrontation, la Chine ira jusqu'au bout. S'ils choisissent le dialogue, la porte de la Chine reste ouverte», a déclaré le ministère chinois du Commerce.Les analystes s'attendent à ce que le transporteur de conteneurs chinois Cosco être le plus touché, assumant près de la moitié du coût prévu de 3,2 milliards de dollars pour ce segment provenant de ces frais en 2026, a rapporté l'agence Reuters. L'action Cosco, cotée à Shanghai, a progressé de plus de 2% en début de séance hier. La société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé un plan de rachat d'actions d'une valeur maximale de 1,5 milliard de yuans (210,3 millions de dollars) au cours des trois prochains mois afin de préserver la valeur de l'entreprise et les intérêts des actionnaires.
Ce nouvel épisode dans la guerre commerciale sino-américaine va impacter négativement le commerce maritime, dont les principaux acteurs ont déjà informé leurs clients d'une hausse des frais de transport.
Hier, à l'occasion des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui ont débuté lundi à Washington, le FMI a averti dans son nouveau rapport sur les risques liés à une exacerbation de la guerre commerciale entre les plus importants acteurs du commerce international.

Lyès M.

CHINE

Échanges commerciaux de 4.730 milliards de dollars sur les neuf premiers mois de 2025

Les échanges commerciaux de la Chine, libellés en yuan, ont atteint 33.610 milliards de yuans (environ 4.730 milliards de dollars) au cours des neuf premiers mois de 2025, enregistrant une hausse de 4% en glissement annuel, selon des données officielles publiées lundi.
Les exportations de marchandises ont constitué le principal moteur de la croissance, progressant de 7,1% sur un an pour atteindre 19.950 milliards de yuans, tandis que les importations se sont établies à 13.660 milliards de yuans, en léger recul de 0,2%, a indiqué l'Administration chinoise des douanes (AGD).
Sur la même période, le commerce de marchandises avec les pays partenaires de l'initiative «Ceinture et Route» a totalisé 17.370 milliards de yuans, en hausse de 6,2% par rapport à l'année précédente, selon les données de l'AGD. Les échanges commerciaux avec les pays membres de l'ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est), l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie centrale ont augmenté respectivement de 9,6%, 3,9%, 19,5% et 16,7%, tandis que ceux avec les autres économies de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ont progressé de 2%, précise la même source.

TUNISIE

Hausse du déficit commercial sur les neuf premiers mois de 2025

Le déficit commercial de la Tunisie a augmenté de plus de trois milliards de dinars au cours des neuf premiers mois de l'année, selon des données officielles publiées lundi par l'Institut national de la statistique. Selon ces données, le déficit commercial de la Tunisie a atteint près de 16,7 milliards de dinars (5,7 milliards de dollars) au cours des 9 premiers mois de l'année, contre près de 13,5 milliards de dinars (4,6 milliards de dollars) au cours de la même période l'an dernier. Ce déficit a entraîné une baisse du taux de couverture des importations par les exportations, qui s'est établi à 73,5%, contre 77,5% au cours de la même période l'année dernière.
Les exportations tunisiennes ont atteint 46,4 milliards de dinars (15,8 milliards de dollars) à fin septembre écoulé, tandis que les importations du pays au cours de la même période ont atteint 63,1 milliards de dinars (21,5 milliards de dollars).
Les mêmes données attribuent l'augmentation du déficit commercial principalement au déficit enregistré dans les secteurs de l'énergie, des matières premières et semi-manufacturées, des biens d'équipement et des biens de consommation.

FMI/BANQUE MONDIALE

OUVERTURE À WASHINGTON DES ASSEMBLÉES ANNUELLES AXÉES SUR LES DÉFIS DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Les assemblées annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale se sont ouvertes lundi soir à Washington, avec au centre des discussions, les principaux défis économiques mondiaux, dont les perspectives de croissance, la stabilité financière internationale et la lutte contre la pauvreté.
Organisées du 13 au 18 octobre, ces réunions se tiennent en présentiel au siège des deux institutions.
Elles rassemblent des dirigeants politiques, des ministres des Finances, des gouverneurs de banques centrales, ainsi que des représentants d'institutions financières, d'organisations internationales et de la société civile.
Ces rencontres offrent une plateforme d'échanges entre décideurs publics, experts, universitaires et acteurs du secteur privé autour des enjeux économiques et sociaux globaux, notamment la résilience financière, les déséquilibres commerciaux, la transition énergétique et la réduction de la dette des pays en développement.
Le programme des assemblées prévoit la tenue de conférences, séminaires et forums de haut niveau parallèlement aux sessions plénières. Ces activités aborderont des thématiques liées au développement durable, à la réforme de l'architecture économique mondiale, à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et au rôle du secteur agricole dans la croissance inclusive. Ces assemblées annuelles se tiennent sur fond de ralentissement du commerce international et de recrudescence des mesures protectionnistes, notamment après l'imposition récente par les Etats-Unis de droits de douane supplémentaires sur plusieurs produits importés.
En marge des réunions officielles, plusieurs événements parallèles sont prévus, dont des conférences de presse conjointes de Mme Georgieva et du président du Groupe de la Banque mondiale, Ajay Banga, qui feront le point sur les perspectives économiques régionales et les priorités stratégiques des deux institutions.

R. N.

LES PATHOLOGIES NEUROLOGIQUES EN HAUSSE DANS LE MONDE (OMS)

Moins d'un tiers des pays de la planète ne disposent pas d'une politique de lutte contre les pathologies neurologiques, a alerté hier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans un nouveau rapport dans lequel elle exprime ses inquiétudes quant à l'augmentation des cas de décès enregistrés ces dernières années, qui est d'environ 11 millions de personnes chaque année.



«Moins d'un tiers des pays à travers le monde disposent d'une politique nationale pour faire face au fardeau de plus en plus lourd que représentent les troubles neurologiques», affirme l'OMS, soulignant que «les affections neurologiques touchent plus de 40% de la population mondiale, soit plus de trois milliards de personnes, et provoquent plus de 11 millions de décès chaque année».

Dans son rapport intitulé «Rapport de situation sur la santé neurologique dans le monde», l'OMS explique en effet que seuls 63 pays disposeraient aujourd'hui d'une politique nationale sur les troubles neurologiques, tandis que 34 déclarent disposer d'un financement dédié. «Les troubles neurologiques sont pris en charge par les régimes de couverture maladie universelle dans seulement 25% des Etats membres (49 pays)», lit-on dans le communiqué de l'organisation onusienne, qui a appelé à déployer davantage d'efforts pour une meilleure réponse aux pathologies neurologiques.

«Certains services essentiels, tels que les unités spécialisées dans les accidents vasculaires cérébraux, la neurologie pédiatrique, la réadaptation et les soins palliatifs font souvent défaut ou sont concentrés dans les zones urbaines, privant les populations rurales et mal desservies de l'accès à des soins salvateurs et de maintien en vie», explique en effet l'OMS, dont le rapport fait état d'une grave pénurie de professionnels et professionnelles de santé qualifiés, notamment dans les pays à faible revenu qui comptent jusqu'à 82 fois moins de neurologues pour 100 000 habitants, comparativement aux pays à revenu élevé.

«Cela signifie que pour de nombreuses personnes, il est tout simplement impossible d'obtenir un diagnostic en temps utile et d'accéder à un traitement et à des soins continus», regrette l'organisation onusienne, rappelant qu'en 2021, les dix principales affections neurologiques responsables de décès et de handicaps étaient les accidents vasculaires cérébraux, l'encéphalopathie néonatale, la migraine, la maladie d'Alzheimer et d'autres formes de démence, la neuropathie diabétique, la méningite, l'épilepsie idiopathique, les complications neurologiques liées à la prématurité, les troubles du spectre autistique et les cancers du système nerveux.

«Dans un monde où plus d'une personne sur trois présente des troubles qui affectent le cerveau, nous devons faire tout notre possible pour améliorer leur prise en charge», a déclaré le Dr Jeremy Farrar, sous-directeur général de l'OMS, Division Promotion de la santé, prévention et maîtrise des maladies. «Bon nombre de ces affections neurologiques peuvent être prévenues ou traitées efficacement, mais les services requis demeurent inaccessibles pour la plupart des gens, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, où les personnes concernées sont trop souvent confrontées à la stigmatisation, à l'exclusion sociale et à des difficultés financières. Ensemble, nous devons veiller à ce que les besoins des patients et des patientes et de leurs familles soient placés au premier plan des préoccupations et que la santé cérébrale fasse l'objet d'une attention prioritaire et d'investissements adéquats», a-t-il ajouté, cité dans le communiqué de l'OMS, qui rappelle par ailleurs que les troubles neurologiques nécessitent souvent des soins à vie.

Concernant la prise en charge des malades dans leur milieu familial ou par des personnes tierces, la situation n'est pas non plus reluisante.

«Les aidants ne bénéficient de services de soutien que dans 46 Etats membres et de mesures de protection juridique que dans 44 Etats membres», alertent les auteurs du document. En conséquence, les proches aidants, qui sont le plus souvent des femmes, ne jouissent d'aucune reconnaissance ni d'aucun soutien, ce qui accentue les inégalités sociales et fait peser une lourde charge financière sur les familles.

Sarah Chabi

JUMELAGE INTER-HÔPITAUX
UNE TRENTAINE D'INTERVENTIONS CHIRURGICALES PÉDIATRIQUES DÉLICATES EFFECTUÉES À EL OUED

Une équipe médicale de l'Etablissement hospitalier spécialisé (EHS) Sidi Mabrouk de Constantine a effectué une trentaine d'interventions délicates en chirurgie pédiatrique à l'EHS Bachir Bennacer d'El Oued, dans le cadre du jumelage inter-hôpitaux, a-t-on appris hier des organisateurs. Conduite par le professeur Hicham Choutri, chef de service de pédiatrie à l'EHS Sidi Mabrouk de Constantine, l'équipe médicale est composée de sept chirurgiens pédiatres et d'une vingtaine de paramédicaux, a indiqué le Directeur de l'EHS d'El Oued, Zakaria Nibouâ.

Cette opération de quatre jours a pour objectif de prendre en charge des enfants atteints de malformations congénitales de l'appareil digestif ou génito-urinaire, dont ces interventions chirurgicales ont été jugées nécessaires lors des consultations médicales préliminaires, a-t-il souligné.

Tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour la réussite de cette initiative, qui sera suivie d'autres similaires afin de toucher le plus grand nombre possible d'enfants, notamment ceux issus de familles nécessiteuses, et ce, dans le but de répondre à leurs besoins en matière d'accès aux soins spécialisés et leur éviter d'avoir à se déplacer vers des wilayas lointaines, selon le responsable.

En marge de ces journées médico-chirurgicales, des praticiens ont bénéficié d'une session de formation sur la prise en charge d'enfants souffrant de ce type de malformations congénitales, a-t-on encore signalé.

Les Maldives deviennent le premier pays à atteindre la «triple élimination»

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié, lundi, d'historique la réussite des Maldives dans l'élimination de la transmission mère-enfant de l'hépatite B, de la syphilis et du VIH. C'est le premier pays au monde à atteindre un tel résultat, selon le Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est.

L'OMS «a confirmé l'enraiement de la transmission mère-enfant de l'hépatite B», a indiqué l'Organisation, rappelant la validation en 2019 de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis dans le pays. Les Maldives deviennent ainsi le premier pays au monde à atteindre «la triple élimination». «Les Maldives ont prouvé qu'avec une volonté politique forte et des investissements soutenus dans la santé maternelle et infantile, il est possible d'éliminer la transmission de la mère à l'enfant de ces maladies mortelles et les souffrances qu'elles entraînent», a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, signalant que cette étape historique est source d'espoir et d'inspiration pour les pays du monde entier qui œuvrent pour le même objectif. La transmission mère-enfant entraîne des infections qui touchent des millions de personnes dans le monde, note l'OMS dans son communiqué de presse. Selon des estimations provisoires, rien que dans les pays de l'Asie du Sud-Est, plus de 23.000 femmes enceintes étaient atteintes de syphilis et plus de 8.000 nourrissons sont nés avec une syphilis congénitale en 2024. Environ 25.000 femmes enceintes séropositives ont dû être traitées pour prévenir la transmission de la maladie à leur bébé, tandis que l'hépatite B continue de toucher plus de 42 millions de personnes dans la région.

Les Maldives ont mis en place «une approche intégrée et globale de la santé maternelle et infantile», constate l'OMS. Plus de 95% des femmes enceintes bénéficient de soins prénataux, tandis que le dépistage du VIH, de la syphilis et de l'hépatite B est «quasi universel». En 2022 et 2023, aucun enfant n'est né avec le VIH ou la syphilis. Une enquête nationale réalisée en 2023 a «confirmé l'absence d'hépatite B chez les jeunes enfants». Ces progrès s'appuient sur «une couverture sanitaire universelle» et sur «des politiques efficaces et des investissements dans la santé représentant plus de 10% du PIB».

Le numéro 83 disponible dans les kiosques

N°83 septembre 2025

DZ ENTREPRISE

500DA LE MAGAZINE DE L'ENTREPRISE ALGERIENNE

ISSN 2253-0754



Mohamed Bacha,
docteur es-sciences économiques
«L'intégration économique n'est plus une option mais une nécessité vitale»
PP. 71-64



Brahim Guendouzi,
professeur d'économie
«Les faiblesses dans la logistique représentent un véritable handicap»
PP. 28-41



Ali Chekroune,
expert en développement durable
«L'Algérie a tous les atouts pour devenir la plaque tournante de l'Afrique»
PP. 22-23

TRANSFORMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Afrique s'engage

Maison de la presse, 02 rue Farid Zouièche 16008 - Kouba - Alger

Tél./Fax : (213) 023 709 668

redaction@dzentreprise.net
chromecom@dzentreprise.net
s.azzouz@dzentreprise.net

LA VOIE D'ALGÉRIE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Édité par la Sarl
CHROME COMMUNICATION

ADMINISTRATION
administration@lavoiedalgerie.dz

Directrice générale/Gérante :
M. Azzouz

Directeur de la publication
Lyès Menacer
lyesmenacer@lavoiedalgerie.dz

Directrice de la rédaction
Saida Azzouz
redaction@lavoiedalgerie.dz

Directeur technique
Kamal Allalou
pao@lavoiedalgerie.dz

Siège social :
02 Rue Farid Zouièche,
Maison de la Presse Kouba 16008– Alger
Tél. :/Fax : +213 023 709 668
E-mail : lavoiedalgerie@gmail.com

Pour votre PUBLICITÉ, s'adresser à :
Régie publicitaire : 023 709 668
(publicite@lavoiedalgerie.dz)

Pour votre COURRIER
coordination@lavoiedalgerie.dz

Pour votre PUBLICITÉ s'adresser à :
L'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de Publicité
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger
Tél : 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 /
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'Impression d'Alger (SIA)

DIFFUSION
Distribution de journaux et magazines Smichat Sid Ali
Mob : 0541 91 92 49

ILS ONT CLÔTURÉ LES QUALIFICATIONS EN APOTHÉOSE

LES VERTS EN ROUTE POUR LE MONDIAL

L'Algérie s'est imposée face à son homologue ougandaise 2-1 (mi-temps : 0-1), en match disputé hier soir au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi Ouzou, comptant pour la dixième et dernière journée (Gr. G) des qualifications de la Coupe du monde 2026.

L'Ouganda a ouvert le score par Mukwala (6'), avant qu'Amoura n'égalise en seconde période, sur penalty (80'). Amoura est revenu à la charge pour inscrire le but de la victoire, également sur penalty (90'+8). A la faveur de cette victoire, l'Algérie termine en tête avec 25 points, avec sept unités d'avance sur ses poursuivants directs, l'Ouganda et le Mozambique, vainqueur en déplacement face à la Somalie (0-1), cette dernière termine lanterne rouge avec un seul point seulement. La Guinée, tenue en échec par le



Botswana (2-2), a terminé à la quatrième place (15 pts), alors que les Botswanais, avec 10 unités, occupent la 5e position. L'Algérie prendra part l'an prochain au cinquième Mondial dans son histoire, après les éditions de 1982 (Espagne), 1986 (Mexique), 2010 (Afrique du Sud) et 2014 (Brésil). A l'occasion de ce match, la ville de Tizi Ouzou s'était parée de ses plus beaux atours, vivant depuis plusieurs jours au rythme d'une ambiance festive des grands jours de gloire, vibrant au rythme d'une ferveur exceptionnelle.

La capitale du Djurdjura s'est transformée en un carrefour d'accueil et d'hospitalité pour les supporters des Verts venus des quatre coins du pays. L'emblème national a flotté fièrement le long de la RN12, ornant la ville et les routes menant au stade.

Dans le centre-ville de Tizi Ouzou et dans d'autres localités comme Draa Ben Khedda, des commerçants se sont mis à l'heure de ce match qui a clôturé en apothéose la qualification de l'Algérie pour la cinquième fois au Mondial.

Des parades folkloriques animées par des chants de stade et des klaxons ont été créées spontanément par les supporters, faisant de Tizi Ouzou le point de ralliement national. De nombreux supporters d'autres wilayas ont d'ailleurs exprimé leur joie quant à l'accueil qui leur a été réservé, saluant l'hospitalité réputée des habitants de la région. Côté préparatifs, un dispositif logistique et sécuritaire d'envergure a été déployé pour assurer le bon déroulement de l'événement face à l'afflux massif des supporters.

Les services de la Sûreté de wilaya ont mis en place des unités pour réguler la circulation et faciliter l'accès au stade, avec des directives claires concernant les portes d'entrée spécifiques. Les mesures de sécurité ont rappelé l'interdiction stricte d'introduire tout objet pyrotechnique dans l'enceinte sportive, soulignant la volonté des autorités de préserver le caractère festif et familial du rendez-vous.

La journée du lundi a été marquée par la réception officielle de la délégation de l'équipe nationale par le wali de Tizi Ouzou, M. Aboubaker Essedik Boucetta et le président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), Sidali Youcef, avec un accueil triomphal réservé à l'équipe nationale accompagné d'une animation culturelle riche et variée rappelant la profondeur et la diversité de l'identité algérienne.

Auparavant, les joueurs de l'EN se sont rendus au CHU Nedir Mohamed pour rendre visite aux enfants hospitalisés, leur offrant des cadeaux, ce qui a eu pour effet de donner une joie intense à ces chérubins. Un hommage a également été rendu aux anciens joueurs de l'équipe historique du Front de libération nationale (FLN), dont deux joueurs encore vivants, Mohamed Maouche, présent à Tizi Ouzou, et Abderrahmane Defnoun.

R. S.

ANIE

Ouverture de la période de révision périodique des listes électorales à partir de lundi prochain

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a annoncé, hier dans un communiqué, l'ouverture de la période de révision des listes électorales, à partir de lundi 20 octobre courant, jusqu'au mardi 18 novembre prochain.

«En application des dispositions de l'ordonnance n° 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, notamment les articles 62 et 65, l'ANIE informe les citoyens algériens et citoyennes algériennes de l'ouverture de la période de révision périodique des listes électorale, à partir de lundi 20 octobre 2025, et de sa clôture mardi 18 novembre 2025», précise la même source.

L'ANIE invite «les citoyennes et les citoyens non-inscrits sur les listes électorales, ayant atteint 18 ans au 31 décembre 2025, et remplissant les conditions légalement requises, à demander leur inscription sur la liste électorale de leur commune de résidence». L'Autorité a également «invité les électeurs inscrits sur les listes électorales ayant changé de lieu de résidence à demander leur inscription sur la liste électorale de leur nouvelle commune de résidence». Les citoyennes et citoyens inscrits sur les listes électorales qui ont changé d'adresse dans leur commune de résidence pourront, en cas d'erreurs matérielles constatées dans leurs données personnelles, «demander l'actualisation de la liste électorale au niveau de leur commune de résidence». «Les citoyens doivent se rendre au siège de la délégation communale de l'ANIE au niveau de leur lieu de résidence pour soumettre toute demande, selon le cas, munis d'une pièce d'identité et d'une attestation de résidence, et ce, de 09h00 à 16h00 tous les jours de la semaine, à l'exception du vendredi et du samedi», a-t-on précisé de même source.

citoyens peuvent accéder au site web de l'ANIE pour s'assurer de leur inscription, envoyer des demandes d'inscription, de radiation ou d'actualisation de leurs données personnelles via le lien : https://services.ina-elections.dz. «Les citoyennes et citoyens résidant à l'étranger «doivent se rapprocher des représentations diplomatiques ou consulaires pour leur inscription, selon la même procédure».

COMMERCE EXTÉRIEUR

Ouverture des inscriptions aux entreprises et artisans souhaitant participer au Salon «Artigiano in fiera» en Italie

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé, hier dans un communiqué, l'ouverture des inscriptions aux entreprises et artisans algériens souhaitant participer au Salon international de l'artisanat «Artigiano in fiera», prévu du 30 novembre au 7 décembre 2025 à Milan (Italie).

Les secteurs concernés incluent notamment les produits alimentaires et boissons fabriqués par des artisans, les produits cosmétiques, les produits naturels, les œuvres d'art et créations exclusives, ainsi que les produits en céramique, en verre et en métal, indique le communiqué. Le ministère a fixé la date du 20 octobre courant comme dernier délai pour s'inscrire via le lien : https://www.mcepe.gov.dz/index.php/ar/artigiano-in-fiera-2025 ou par courriel à l'adresse suivante : globalalgeriantradevent@mcepe.gov.dz. Ce salon offrira aux exposants l'occasion de procéder à la vente directe de leurs produits à un public international pouvant atteindre plus d'un (1) million de visiteurs, avec la possibilité d'établir des contacts avec de grands distributeurs, acheteurs et enseignes de luxe, et se renseigner sur les exigences du marché européen, à travers l'interaction directe avec les consommateurs, selon le communiqué. Cette participation s'inscrit dans le cadre de la stratégie du ministère visant à valoriser la créativité artisanale algérienne et à mettre en avant la qualité et la singularité du produit national dans l'un des plus prestigieux salons internationaux spécialisés dans l'artisanat et les métiers, outre l'ouverture de nouvelles perspectives d'exportation vers les marchés européens, ajoute la même source.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

34 morts et 1.729 blessés en une semaine (Protection civile)

Trente-quatre personnes sont décédées et 1.729 autres ont été blessées dans 1.408 accidents de la route survenus entre le 5 et le 11 octobre en cours à travers plusieurs wilayas du pays, indique un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Médéa avec 3 personnes décédées sur les lieux et 72 autres blessées suite à 36 accidents de la circulation, précise la même source.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué 1.919 interventions pour procéder à l'extinction de 1.359 incendies urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés à Alger (152 incendies), Tizi Ouzou (132 incendies) et Blida (70 incendies). Concernant le dispositif de lutte contre les incendies de forêt et de récoltes, les unités de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 16 incendies de forêt, 16 incendies de maquis, 57 incendies de broussailles, 11 incendies d'arbres fruitiers et 11 incendies de palmeraies, conclut le bilan.

MÉTÉO

25	ALGER		18
24	CONSTANTINE		14
25	ANNABA		18
27	ORAN		17